

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS DE LA HAUTE-MARNE

Membres du corps préfectoral

Mme le Préfet	Françoise SOULIMAN
M. le Secrétaire général	François ROSA
M. le Sous-préfet de LANGRES	Jean-Marc DUCHÉ
Mme la Sous-préfète de SAINT-DIZIER	Hélène DEMOLOMBE TOBIE

13 juillet 2018

SOMMAIRE

AGENCE REGIONALE DE SANTE GRAND EST

Arrêté ARS n°2018-0886 du 13/03/2018 fixant la liste des spécialités éligibles à la prime d'engagement de carrière hospitalière pour le Centre Hospitalier de Chaumont4

Arrêté ARS n° 2018-0887 du 13/03/2018 fixant la liste des spécialités éligibles à la prime d'engagement de carrière hospitalière pour le Centre Hospitalier de la Haute-Marne

Arrêté ARS n°2018-0888 du 13/03/2018 fixant la liste des spécialités éligibles à la prime d'engagement de carrière hospitalière pour le Centre Hospitalier de Langres

Arrêté ARS n°2018-0889 du 13/03/2018 fixant la liste de spécialités éligibles à la prime d'engagement de carrière hospitalière pour le Groupe Hospitalier du DER (site de Saint-Dizier)

Arrêté ARS n°2018-0890 du 13/03/2018 fixant la liste des spécialités éligibles à la prime d'engagement de carrière hospitalière pour le Groupe Hospitalier du Der (site de Vitry-le-François)

PREFECTURE DE LA HAUTE-MARNE

DIRECTION DE LA CITOYENNETE ET DE LA LEGALITE

Bureau du Contrôle de Légalité et de l'Intercommunalité14

Arrêté n° 1769 du 05/07/2018 portant approbation de la carte communale de Giey sur Aujon

SERVICE DE LA COORDINATION, DES POLITIQUES PUBLIQUES ET DE L'APPUI TERRITORIAL

Bureau de l'environnement, des installations classées et des enquêtes publiques16

Arrêté n°1607 du 15/06/2018 portant renouvellement de la commission départementale chargée d'établir la liste d'aptitude aux fonctions de commissaire-enquêteur

DIRECTION DES SERVICES DU CABINET

Bureau de la Représentation de l'État et de la Communication Interministérielle19

Arrêté n° 1740 du 02/07/2018 portant attribution de la médaille d'honneur des sapeurs-pompiers – Promotion du 14 juillet 2018

Arrêté n° 1741 du 02/07/2018 portant attribution de la médaille d'honneur régionale, départementale et communale au titre de la promotion du 14 juillet 2018

Arrêté n° 1742 du 02/07/2018 portant attribution de la médaille d'honneur agricole au titre de la promotion du 14 juillet 2018

Arrêté n° 1743 du 02/07/2018 portant attribution de la médaille d'honneur du travail au titre de la promotion du 14 juillet 2018

**DIRECTION DEPARTEMENTALE DE LA COHESION SOCIALE ET DE LA PROTECTION
DES POPULATIONS (DDCSPP)**

Arrêté n° 102 du 04/07/2018 fixant les membres du Comité Médical Départemental et de la Commission de Réforme du département de la Haute-Marne72

Arrêté n° 103 du 04/07/2018 portant composition de la Commission de Réforme pour les agents relevant de la Fonction Publique Hospitalière

Arrêté n° 109 du 09/07/2018 portant composition de la Commission de Réforme pour les agents relevant du Conseil Régional Grand Est

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES TERRITOIRES (DDT)

Bureau biodiversité-forêt-chasse.....83

Arrêté n°1796 du 10/07/2018 portant application du régime forestier d'un terrain sis à Reynel

Arrêté n° 1835 du 12/07/2018 portant application du régime forestier d'un terrain sis à Verbiesles

Bureau des structures87

Décision préfectorale n° 1758 du 05/07/2018 relative aux modifications des conditions d'agrément d'un GAEC agréé et à l'application de la transparence concernant le GAEC DU CHAMPET à Mouilleron (52160)

Décision préfectorale n° 1759 du 05/07/2018 relative aux modifications des conditions d'agrément d'un GAEC agréé et à l'application de la transparence concernant le GAEC SAINT CHARLES à Oudincourt (52310)

**DIRECTION REGIONALE DES ENTREPRISES, DE LA CONCURRENCE, DE LA
CONSOMMATION, DU TRAVAIL ET DE L'EMPLOI DE LA REGION GRAND EST
- Unité Départementale de la Haute-Marne -**

Arrêté n° 1795 du 10/07/2018 portant constitution de la Commission chargée de donner un avis sur le projet d'une décision de suppression du revenu de remplacement et sur la pénalité administrative prévue par l'article L 5426-5 du Code du Travail93

**DIRECTION DEPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES
DE HAUTE-MARNE**

Délégation de signature du responsable du Service de la Publicité Foncière et de l'Enregistrement de Chaumont du 06/07/2018 - Nom du signataire : Manuel LOPES96

Délégation de signature du responsable par intérim du Service de la Publicité Foncière de Chaumont 2 du 06/07/2018 - Nom du signataire : Manuel LOPES

**ARRETE ARS n°2018-0886 du 13 Mars 2018
fixant la liste des spécialités éligibles
à la prime d'engagement de carrière hospitalière
pour le Centre Hospitalier de Chaumont**

**Le Directeur Général
de l'Agence Régionale de Santé Grand Est**

- VU** le code de la Santé Publique et notamment ses articles R. 6152-508-1, D. 6152-417 et D. 6152-514-1 ;
- VU** le décret n° 2017-236 du 14 Mars 2017 relatif à l'activité partagée de certains personnels médicaux, odontologiques et pharmaceutiques et créant la convention d'engagement de carrière hospitalière pour les praticiens contractuels et les assistants des hôpitaux ;
- VU** le décret n° 2017-327 du 14 Mars 2017 portant création d'une prime d'exercice territorial et d'une prime d'engagement de carrière hospitalière ;
- VU** l'arrêté du 14 mars 2017 relatif à la prime d'exercice territorial des personnels médicaux, odontologiques et pharmaceutiques ;
- VU** l'arrêté du 14 mars 2017 fixant la liste des spécialités éligibles à la prime d'engagement de carrière hospitalière des praticiens contractuels et des assistants des hôpitaux, au titre des recrutements sur des postes correspondant à un diplôme d'études spécialisées présentant des difficultés importantes de recrutement dans les établissements publics de santé ;
- VU** l'arrêté du 14 mars 2017 fixant les modalités d'application des dispositions relatives à la prime d'engagement de carrière hospitalière des assistants des hôpitaux et des praticiens contractuels exerçant leur activité dans les établissements publics de santé ;
- VU** le décret n° 2010-336 du 31 Mars 2010 portant création des Agences Régionales de Santé ;
- VU** le décret du 8 Décembre 2016 portant nomination de M. Christophe LANNELONGUE en qualité de Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Grand Est ;
- VU** l'arrêté ARS n°2018-0874 du 13 Mars 2018 fixant la liste des spécialités éligibles à la prime d'engagement de carrière hospitalière pour la région Grand Est

Considérant l'article R. 6152-404-1 du code de la santé publique qui dispose : « La liste des postes relevant d'une spécialité pour laquelle l'offre de soins est ou risque d'être insuffisante est arrêtée, par établissement et par spécialité, pour trois ans, révisable annuellement, par le directeur général de l'Agence Régionale de Santé sur proposition des directeurs d'établissements et après avis de la commission régionale paritaire. » ;

Considérant l'avis favorable de la commission régionale paritaire, consultée en séance du 14 février 2018, concernant la liste retenue des postes par spécialité et par établissement ;

ARRETE

Article 1 : Pour le Centre Hospitalier de Chaumont, les spécialités pour lesquelles l'offre de soins est ou risque d'être insuffisante sont les suivantes :

Cardiologie et maladies vasculaires : 1

Hépto-Gastro-Entérologie : 1

Médecine d'urgence : 2

Neurologie : 1

Pédiatrie : 1

Pneumologie : 1

Radiologie et imagerie médicale : 1

Rhumatologie : 1

Pour un total de 9 postes

Article 2 : La Directrice de la Stratégie de l'Agence Régionale de Santé Grand Est et le Directeur de l'établissement sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Article 3 : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Haute-Marne.

Un recours contre le présent arrêté peut être formé devant le Tribunal administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Le Directeur Général
de l'ARS Grand Est,

Christophe Lannelongue



**ARRETE ARS n°2018-0887 du 13 Mars 2018
fixant la liste des spécialités éligibles
à la prime d'engagement de carrière hospitalière
pour le Centre Hospitalier de la Haute-Marne**

**Le Directeur Général
de l'Agence Régionale de Santé Grand Est**

VU le code de la Santé Publique et notamment ses articles R. 6152-508-1, D. 6152-417 et D. 6152-514-1 ;

VU le décret n° 2017-236 du 14 Mars 2017 relatif à l'activité partagée de certains personnels médicaux, odontologiques et pharmaceutiques et créant la convention d'engagement de carrière hospitalière pour les praticiens contractuels et les assistants des hôpitaux ;

VU le décret n° 2017-327 du 14 Mars 2017 portant création d'une prime d'exercice territorial et d'une prime d'engagement de carrière hospitalière ;

VU l'arrêté du 14 mars 2017 relatif à la prime d'exercice territorial des personnels médicaux, odontologiques et pharmaceutiques ;

VU l'arrêté du 14 mars 2017 fixant la liste des spécialités éligibles à la prime d'engagement de carrière hospitalière des praticiens contractuels et des assistants des hôpitaux, au titre des recrutements sur des postes correspondant à un diplôme d'études spécialisées présentant des difficultés importantes de recrutement dans les établissements publics de santé ;

VU l'arrêté du 14 mars 2017 fixant les modalités d'application des dispositions relatives à la prime d'engagement de carrière hospitalière des assistants des hôpitaux et des praticiens contractuels exerçant leur activité dans les établissements publics de santé ;

VU le décret n° 2010-336 du 31 Mars 2010 portant création des Agences Régionales de Santé ;

VU le décret du 8 Décembre 2016 portant nomination de M. Christophe LANNELONGUE en qualité de Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Grand Est ;

VU l'arrêté ARS n°2018-0874 du 13 Mars 2018 fixant la liste des spécialités éligibles à la prime d'engagement de carrière hospitalière pour la région Grand Est

Considérant l'article R. 6152-404-1 du code de la santé publique qui dispose : « La liste des postes relevant d'une spécialité pour laquelle l'offre de soins est ou risque d'être insuffisante est arrêtée, par établissement et par spécialité, pour trois ans, révisable annuellement, par le directeur général de l'Agence Régionale de Santé sur proposition des directeurs d'établissements et après avis de la commission régionale paritaire. » ;

Considérant l'avis favorable de la commission régionale paritaire, consultée en séance du 14 février 2018, concernant la liste retenue des postes par spécialité et par établissement ;

ARRETE

Article 1 : Pour le Centre Hospitalier de la Haute-Marne, les spécialités pour lesquelles l'offre de soins est ou risque d'être insuffisante sont les suivantes :

Gériatrie : 1

Médecine physique et de réadaptation : 1

Psychiatrie polyvalente : 3

Pour un total de 5 postes

Article 2 : La Directrice de la Stratégie de l'Agence Régionale de Santé Grand Est et le Directeur de l'établissement sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Article 3 : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Haute-Marne.

Un recours contre le présent arrêté peut être formé devant le Tribunal administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Le Directeur Général
de l'ARS Grand Est,

Christophe Lannelongue

**ARRETE ARS n°2018-0888 du 13 Mars 2018
fixant la liste des spécialités éligibles
à la prime d'engagement de carrière hospitalière
pour le Centre Hospitalier de Langres**

**Le Directeur Général
de l'Agence Régionale de Santé Grand Est**

- VU** le code de la Santé Publique et notamment ses articles R. 6152-508-1, D. 6152-417 et D. 6152-514-1 ;
- VU** le décret n° 2017-236 du 14 Mars 2017 relatif à l'activité partagée de certains personnels médicaux, odontologiques et pharmaceutiques et créant la convention d'engagement de carrière hospitalière pour les praticiens contractuels et les assistants des hôpitaux ;
- VU** le décret n° 2017-327 du 14 Mars 2017 portant création d'une prime d'exercice territorial et d'une prime d'engagement de carrière hospitalière ;
- VU** l'arrêté du 14 mars 2017 relatif à la prime d'exercice territorial des personnels médicaux, odontologiques et pharmaceutiques ;
- VU** l'arrêté du 14 mars 2017 fixant la liste des spécialités éligibles à la prime d'engagement de carrière hospitalière des praticiens contractuels et des assistants des hôpitaux, au titre des recrutements sur des postes correspondant à un diplôme d'études spécialisées présentant des difficultés importantes de recrutement dans les établissements publics de santé ;
- VU** l'arrêté du 14 mars 2017 fixant les modalités d'application des dispositions relatives à la prime d'engagement de carrière hospitalière des assistants des hôpitaux et des praticiens contractuels exerçant leur activité dans les établissements publics de santé ;
- VU** le décret n° 2010-336 du 31 Mars 2010 portant création des Agences Régionales de Santé ;
- VU** le décret du 8 Décembre 2016 portant nomination de M. Christophe LANNELONGUE en qualité de Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Grand Est ;
- VU** l'arrêté ARS n°2018-0874 du 13 Mars 2018 fixant la liste des spécialités éligibles à la prime d'engagement de carrière hospitalière pour la région Grand Est

Considérant l'article R. 6152-404-1 du code de la santé publique qui dispose : « La liste des postes relevant d'une spécialité pour laquelle l'offre de soins est ou risque d'être insuffisante est arrêtée, par établissement et par spécialité, pour trois ans, révisable annuellement, par le directeur général de l'Agence Régionale de Santé sur proposition des directeurs d'établissements et après avis de la commission régionale paritaire. » ;

Considérant l'avis favorable de la commission régionale paritaire, consultée en séance du 14 février 2018, concernant la liste retenue des postes par spécialité et par établissement ;

ARRETE

Article 1 : Pour le Centre Hospitalier de Langres, les spécialités pour lesquelles l'offre de soins est ou risque d'être insuffisante sont les suivantes :

Cardiologie et maladies vasculaires: 1
Endocrinologie-diabétologie-nutrition : 1
Gériatrie : 2
Hépto-Gastro-Entérologie : 1
Neurologie : 1
Pneumologie : 1
Pour un total de 7 postes

Article 2 : La Directrice de la Stratégie de l'Agence Régionale de Santé Grand Est et le Directeur de l'établissement sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Article 3 : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Haute-Marne.

Un recours contre le présent arrêté peut être formé devant le Tribunal administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Le Directeur Général
de l'ARS Grand Est,

Christophe Lannelongue



**ARRETE ARS n°2018-0889 du 13 Mars 2018
fixant la liste des spécialités éligibles
à la prime d'engagement de carrière hospitalière
pour le Groupe Hospitalier du DER (site de Saint-Dizier)**

**Le Directeur Général
de l'Agence Régionale de Santé Grand Est**

VU le code de la Santé Publique et notamment ses articles R. 6152-508-1, D. 6152-417 et D. 6152-514-1 ;

VU le décret n° 2017-236 du 14 Mars 2017 relatif à l'activité partagée de certains personnels médicaux, odontologiques et pharmaceutiques et créant la convention d'engagement de carrière hospitalière pour les praticiens contractuels et les assistants des hôpitaux ;

VU le décret n° 2017-327 du 14 Mars 2017 portant création d'une prime d'exercice territorial et d'une prime d'engagement de carrière hospitalière ;

VU l'arrêté du 14 mars 2017 relatif à la prime d'exercice territorial des personnels médicaux, odontologiques et pharmaceutiques ;

VU l'arrêté du 14 mars 2017 fixant la liste des spécialités éligibles à la prime d'engagement de carrière hospitalière des praticiens contractuels et des assistants des hôpitaux, au titre des recrutements sur des postes correspondant à un diplôme d'études spécialisées présentant des difficultés importantes de recrutement dans les établissements publics de santé ;

VU l'arrêté du 14 mars 2017 fixant les modalités d'application des dispositions relatives à la prime d'engagement de carrière hospitalière des assistants des hôpitaux et des praticiens contractuels exerçant leur activité dans les établissements publics de santé ;

VU le décret n° 2010-336 du 31 Mars 2010 portant création des Agences Régionales de Santé ;

VU le décret du 8 Décembre 2016 portant nomination de M. Christophe LANNELONGUE en qualité de Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Grand Est ;

VU l'arrêté ARS n°2018-0874 du 13 Mars 2018 fixant la liste des spécialités éligibles à la prime d'engagement de carrière hospitalière pour la région Grand Est

Considérant l'article R. 6152-404-1 du code de la santé publique qui dispose : « La liste des postes relevant d'une spécialité pour laquelle l'offre de soins est ou risque d'être insuffisante est arrêtée, par établissement et par spécialité, pour trois ans, révisable annuellement, par le directeur général de l'Agence Régionale de Santé sur proposition des directeurs d'établissements et après avis de la commission régionale paritaire. » ;

Considérant l'avis favorable de la commission régionale paritaire, consultée en séance du 14 février 2018, concernant la liste retenue des postes par spécialité et par établissement ;

ARRETE

Article 1 : Pour le Groupe Hospitalier du DER (site de Saint-Dizier), les spécialités pour lesquelles l'offre de soins est ou risque d'être insuffisante sont les suivantes :

Anesthésie-Réanimation : 2

Biologie médicale : 1

Cardiologie et maladies vasculaires : 2

Gériatrie : 1

Gynécologie obstétrique : 2

Médecine d'urgence : 2

Pneumologie : 1

Radiologie et imagerie médicale : 1

Pour un total de 12 postes

Article 2 : La Directrice de la Stratégie de l'Agence Régionale de Santé Grand Est et le Directeur de l'établissement sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Article 3 : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Haute-Marne.

Un recours contre le présent arrêté peut être formé devant le Tribunal administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Le Directeur Général
de l'ARS Grand Est,

Christophe Lannelongue



**ARRETE ARS n°2018-0890 du 13 Mars 2018
fixant la liste des spécialités éligibles
à la prime d'engagement de carrière hospitalière
pour le Groupe Hospitalier du DER (site de Vitry-le-François)**

**Le Directeur Général
de l'Agence Régionale de Santé Grand Est**

- VU** le code de la Santé Publique et notamment ses articles R. 6152-508-1, D. 6152-417 et D. 6152-514-1 ;
- VU** le décret n° 2017-236 du 14 Mars 2017 relatif à l'activité partagée de certains personnels médicaux, odontologiques et pharmaceutiques et créant la convention d'engagement de carrière hospitalière pour les praticiens contractuels et les assistants des hôpitaux ;
- VU** le décret n° 2017-327 du 14 Mars 2017 portant création d'une prime d'exercice territorial et d'une prime d'engagement de carrière hospitalière ;
- VU** l'arrêté du 14 mars 2017 relatif à la prime d'exercice territorial des personnels médicaux, odontologiques et pharmaceutiques ;
- VU** l'arrêté du 14 mars 2017 fixant la liste des spécialités éligibles à la prime d'engagement de carrière hospitalière des praticiens contractuels et des assistants des hôpitaux, au titre des recrutements sur des postes correspondant à un diplôme d'études spécialisées présentant des difficultés importantes de recrutement dans les établissements publics de santé ;
- VU** l'arrêté du 14 mars 2017 fixant les modalités d'application des dispositions relatives à la prime d'engagement de carrière hospitalière des assistants des hôpitaux et des praticiens contractuels exerçant leur activité dans les établissements publics de santé ;
- VU** le décret n° 2010-336 du 31 Mars 2010 portant création des Agences Régionales de Santé ;
- VU** le décret du 8 Décembre 2016 portant nomination de M. Christophe LANNELONGUE en qualité de Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Grand Est ;
- VU** l'arrêté ARS n°2018-0874 du 13 Mars 2018 fixant la liste des spécialités éligibles à la prime d'engagement de carrière hospitalière pour la région Grand Est

Considérant l'article R. 6152-404-1 du code de la santé publique qui dispose : « La liste des postes relevant d'une spécialité pour laquelle l'offre de soins est ou risque d'être insuffisante est arrêtée, par établissement et par spécialité, pour trois ans, révisable annuellement, par le directeur général de l'Agence Régionale de Santé sur proposition des directeurs d'établissements et après avis de la commission régionale paritaire. » ;

Considérant l'avis favorable de la commission régionale paritaire, consultée en séance du 14 février 2018, concernant la liste retenue des postes par spécialité et par établissement ;

ARRETE

Article 1 : Pour le Groupe Hospitalier du DER (site de Vitry-le-François), les spécialités pour lesquelles l'offre de soins est ou risque d'être insuffisante sont les suivantes :

Cardiologie et maladies vasculaires : 2

Gériatrie : 2

Médecine d'urgence : 1

Médecine générale : 1

Pour un total de 6 postes

Article 2 : La Directrice de la Stratégie de l'Agence Régionale de Santé Grand Est et le Directeur de l'établissement sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Article 3 : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Haute-Marne.

Un recours contre le présent arrêté peut être formé devant le Tribunal administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Le Directeur Général
de l'ARS Grand Est,

Christophe Lannelongue

**Direction
de la Citoyenneté et de la légalité**

**Bureau du Contrôle de Légalité et de
l'Intercommunalité**

CD/

ARRETE N° 1769 du 5 JUL. 2018

Portant approbation de la carte communale de Giey sur Aujon

Le Préfet de la Haute-Marne,
Chevalier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite

Vu le Code de l'urbanisme, et notamment ses articles L.160-1 et suivants ainsi que R.163-1 et suivants ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération du Conseil de la Communauté de Communes des Trois Forêts en date du 26 avril 2016 prescrivant l'élaboration d'une carte communale sur le territoire de la commune de Giey sur Aujon ;

Vu l'enquête publique qui s'est déroulée du 15/03/2018 au 17/04/2018 inclus à la mairie de Giey sur Aujon ;

Vu le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur ;

Vu la délibération du Conseil de la Communauté de Communes des Trois Forêts en date du 17 mai 2018 approuvant ladite carte communale;

ARRÊTE :

Article 1 : La carte communale de la commune de Giey sur Aujon est approuvée, telle qu'elle est annexée au présent arrêté.

Ce document comprend :

- la délibération du Conseil de la Communauté de Communes des Trois Forêts approuvant la carte communale en date du 17 mai 2018
- le rapport de présentation
- un plan général au 1/10 000ème
- un plan de détails au 1/1000ème
- des annexes : - plan de récolement des canalisations
 - servitudes d'utilité publique
 - plan d'ensemble épuration des eaux usées

Article 2 : Le présent arrêté est susceptible de recours devant le tribunal administratif de Châlons en Champagne dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Article 3 : Une copie de cet arrêté, accompagnée de la Carte Communale, sera déposée à la Mairie de la commune de Giey sur Aujon, à la Préfecture de la Haute-Marne (Bureau du Contrôle de Légalité et de l'Intercommunalité) et à la Direction Départementale des Territoires (Service Sécurité et Aménagement).

L'avis de ce dépôt fera l'objet d'un affichage en mairie et au siège de la Communauté de Communes des Trois Forêts pendant un mois, et d'une insertion dans un journal publié dans le département.

La Carte Communale produira ses effets juridiques dès l'exécution de l'ensemble des formalités prévues ci-dessus, la date à prendre en compte pour l'affichage étant celle du premier jour où il est effectué.

Article 4 : Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture de la Haute-Marne, Madame le Maire de la commune de Giey sur Aujon, Madame la présidente de la Communauté de Communes des Trois Forêts et Monsieur le Directeur Départemental des Territoires sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture.

A Chaumont, le 5 JUL. 2018

Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général de la Préfecture.



François ROSA



PREFET DE LA HAUTE-MARNE

Préfecture de la Haute-Marne

**Service de la Coordination, des Politiques
Publiques et de l'appui territorial**

**Bureau de l'environnement, des ICPE
et des enquêtes publiques**

ARRETE N° 1607 DU 15 JUIN 2018

**Portant renouvellement de la commission départementale
chargée d'établir la liste d'aptitude aux fonctions de commissaire-enquêteur**

**Le Préfet de la Haute-Marne,
Chevalier de la Légion d'Honneur,
Officier de l'Ordre National du Mérite**

Vu le code de l'environnement, et notamment les articles L.123-4 et R.123-34 à R. 123-43 ;

Vu le décret n° 2006-672 du 8 juin 2006 relatif à la création, à la composition et au fonctionnement de commissions administratives à caractère consultatif ;

Vu le décret n° 2011-1236 du 4 octobre 2011 modifiant les dispositions de la partie réglementaire du code de l'environnement relatives à l'établissement des listes d'aptitude aux fonctions de commissaire-enquêteur ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2199 du 07 octobre 2014 portant renouvellement de la composition de la commission départementale chargée d'établir la liste d'aptitude aux fonctions de commissaire-enquêteur ;

Vu la délibération du conseil départemental de la Haute-Marne du 16 avril 2015 concernant la désignation d'un membre titulaire et d'un suppléant ;

Vu l'avis rendu par M. le Directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Champagne-Ardenne le 12 juin 2018 relatif à la désignation des personnalités qualifiées en matière de protection de l'environnement, ainsi que de la personne inscrite sur une liste d'aptitude aux fonctions de commissaire-enquêteur ;

Considérant l'existence de deux associations départementales des maires ;

Considérant la volonté des présidents des deux associations de désigner un élu commun, que dès lors, il n'y a pas lieu de convoquer le collège des maires ;

Considérant que le mandat des membres de la commission départementale chargée d'établir la liste d'aptitude aux fonctions de commissaire-enquêteur est arrivé à expiration ;

Sur proposition de M. le Secrétaire Général de la préfecture de la Haute-Marne ;

ARRÊTE:

Article 1 : La commission départementale chargée d'établir la liste d'aptitude aux fonctions de commissaire-enquêteur, placée sous la présidence de M. le président du tribunal administratif de Châlons-en-Champagne ou du magistrat qu'il délègue, est renouvelée comme suit :

Représentants de l'Etat :

Le préfet du département ou son représentant ;

Le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement de la région Champagne-Ardenne ou son représentant ;

Le chef de l'unité territoriale Aube/Haute-Marne de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de la région Champagne-Ardenne ou son représentant ;

Le directeur départemental des territoires ou son représentant.

Conseiller départemental :

Mme Brigitte FISCHER, titulaire ;

M. Laurent GOUVERNEUR, suppléant.

Maire :

Mme Yvette ROSSIGNEUX, maire de Giey-sur-Aujon, suppléée par un membre du conseil municipal.

Personnes qualifiées en matière de protection de l'environnement :

M. Roger GONY – Conservatoire d'Espaces Naturels de Champagne-Ardenne ;

M. Yves BATIER – Association Société de Sciences Naturelles et d'Archéologie de la Haute-Marne.

En cas d'empêchement d'un des membres de la commission, celui-ci peut donner mandat à un autre membre présent.

En outre, M. Jean-François JACQUOT commissaire-enquêteur inscrit sur la liste d'aptitude de l'Aube est autorisé à participer aux débats, sans toutefois pouvoir prendre part au vote.

Article 2 : Les membres de la commission départementale chargée d'établir la liste d'aptitude aux fonctions de commissaire-enquêteur, autres que les représentants des administrations publiques, sont désignés pour quatre ans.

Leur mandat est renouvelable, mais s'ils perdent la qualité au titre de laquelle ils siègent à la commission, ils perdent la qualité de membre. Ils sont alors remplacés pour la durée restant à courir de leur mandat.

Article 3 : La commission se réunit sur convocation de son président. Elle ne peut valablement délibérer que si la moitié des membres la composant est présente. Lorsque le quorum n'est pas atteint, la commission délibère valablement sans condition de quorum après une nouvelle convocation portant sur le même ordre du jour et spécifiant qu'aucun quorum ne sera exigé. La convocation peut être effectuée par courriel.

La commission délibère à la majorité des voix. En cas de partage égal, la voix du président est prépondérante. La liste d'aptitude est arrêtée par la commission pour chaque année civile.

Article 4 : Le secrétariat de la commission est assuré par les services de la préfecture.

Article 5 : Le présent arrêté abroge l'arrêté préfectoral n° 2199 du 07 octobre 2014.

Article 6 : Le présent arrêté est susceptible de recours auprès du tribunal administratif de Châlons-en-Champagne, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Article 7 : Le Secrétaire Général de la préfecture de la Haute-Marne et le Président du Tribunal Administratif de Châlons-en-Champagne sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié aux membres composant la commission départementale chargée d'établir la liste d'aptitude aux fonctions de commissaire-enquêteur et qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Haute-Marne.

Fait à Chaumont, le **15 JUIN 2018**
Pour le Préfet et par délégation
Le Secrétaire Général de la Préfecture


François ROSA



PREFET DE LA HAUTE-MARNE

Préfecture

Direction des Services du Cabinet

Bureau de la Représentation de l'État
et de la Communication
Interministérielle

Arrêté n° 1740 du 2 juillet 2018
portant attribution de la médaille d'honneur des sapeurs-pompiers
promotion du 14 juillet 2018

Le Préfet de la Haute-Marne,
Chevalier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite

Vu le décret n° 62-1073 du 11 septembre 1962 modifiant les conditions d'attribution de la médaille d'honneur des sapeurs pompiers ;

Vu le décret n° 68-1055 du 29 novembre 1968 portant déconcentration en matière d'attribution de la médaille d'honneur des sapeur-pompiers ;

Vu le décret n° 99-1039 du 10 décembre 1999 relatif aux sapeurs-pompiers volontaires ;

Vu le décret n°2017-1155 du 10 juillet 2017 relatif à la médaille d'honneur des sapeurs-pompiers

Vu le décret du 10 février 2016 portant nomination de Madame Françoise SOULIMAN en qualité de préfet de la Haute-Marne ;

Sur proposition de Monsieur le directeur des services du cabinet ;

ARRETE

ARTICLE 1 : Les médailles d'honneur sont décernées aux sapeurs-pompiers dont les noms suivent, qui ont constamment fait preuve de dévouement :

MEDAILLE DE BRONZE

M.	ANDRIOT	Rémy	Commandant		Etat Major
Mme	ASDRUBAL	Mélanie	Sergent		Etat Major
M.	AUDINOT	David	Sergent	CIS	Chevillon
M.	AUPIAIS	Alexandre	Adjudant	CIS	Joinville
M.	BEGUINOT	Stéphane	Sergent	CIS	Auberive
M.	BENOIST	Romuald	Sapcur	CIS	Montier en Der
M.	BERTHIER	Vincent	Sergent-Chef		Etat Major
M.	BLANCHARD	Stéphane	Caporal-Chef	CIS	Biesles
M.	BROUILLARD	Yohan	Infirmier	CIS	Wassy
M.	CAGNI	Bertrand	Sergent-Chef	CIS	Joinville

M.	CARRÉ	Alain	Caporal	CIS	Varenes sur Amance
M.	CHARRIÈRE	Gaëtan	Adjudant	CIS	Langres
M.	CHAUSEL	Julien	Adjudant	CIS	Wassy
M.	CHAUSEL	Romain	Sergent	CIS	Wassy
M.	CHAUVETET	Romain	Sergent-Chef	CIS	Langres
Mme	CLERGET	Nathalie	Infirmière principale	CIS	Langres
M.	COLIN	David	Sergent	CIS	Chevillon
M.	DA CUNHA	Albino	Sergent-Chef	CIS	Doulaincourt
M.	DEHAN	Stéphane	Sergent	CIS	Chevillon
M.	DEMONSAND	Gaëtan	Sapeur	CIS	Is-en-Bassigny
M.	DEVOY	Cédric	Sergent	CIS	Joinville
M.	DEVOY	Christophe	Sergent	CIS	Joinville
M.	DIDON	Damien	Sergent	CIS	Arc en Barrois
M.	DIENST	Mikael	Sergent	CIS	Joinville
M.	FIAUX	Franck	Sergent	CIS	Montier en Der
Mme	FORTIN	Emmanuelle	Caporal	CIS	Bayard Sur Marne
M.	FORTIN	Frédéric	Sergent-Chef	CIS	Bayard Sur Marne
M.	GOBILLOT	Cédric	Sergent	CIS	Langres
M.	GOHON	Julien	Lieutenant de 1er classe	CIS	Langres
M.	GRANDIDIER	Romain	Sergent	CIS	Montier en Der
Mme	GUARGUALE	Lynda	Sergent	CIS	Montier en Der
M.	GUERIN	Jérôme	Caporal-Chef	CIS	Auberive
M.	JEANSON	Christophe	Sapeur	CIS	Arc en Barrois
M.	KIPPER	Benoît	Infirmier hors classe		Etat Major
Mme	KREUTZ	Fanny	Sergent-Chef	CIS	Arc en Barrois
Mme	KUIJSTERS	Brigitte	Médecin-Capitaine	CIS	Langres
M.	LACORDAIRE	Frédéric	Sapeur	CIS	Auberive
Mme	LAMBERT	Annie	Adjudant	CIS	Biesles
M.	LAVIER	Rémi	Sergent-Chef	CIS	Arc en Barrois
M.	LEFRANCOIS	Stéphane	Sapeur	CIS	Montier en Der
M.	LOIZILLON	Aurélien	Adjudant	CIS	Chevillon
M.	LOIZILLON	Nicolas	Sergent-Chef	CIS	Chevillon
M.	LORAIN	Clarel	Capitaine		Etat Major
M.	MAGNE	Julien	Caporal	CIS	Langres
M.	MARIN	Clément	Sergent	CIS	Doulaincourt
M.	MAUGRAS	Stéphane	Sergent	CIS	Is-en-Bassigny
M.	MOGIN	Nicolas	Caporal	CIS	Bayard Sur Marne
Mme	MONGIN	Anne-Sophie	Adjudant	CIS	Doulaincourt
M.	NEANT	Emile	Sergent	CIS	Montier en Der
Mme	NEANT	Nathalie	Caporal-Chef	CIS	Montier en Der
M.	OEHL	Walter	Sapeur 1er classe	CIS	Langres
M.	OULMI	Anthony	Caporal-Chef	CIS	Langres
M.	PAYO	Pierre	Sergent-Chef	CIS	Biesles
M.	PERCHAT	Gaëtan	Caporal	CIS	Chevillon
Mme	PERNOT	Amélie	Infirmière	CIS	Langres
M.	PERRARD	Jean-Pierre	Sergent-Chef	CIS	Doulevant Le Chateau
M.	PETITPOISSON	Anthony	Sergent-Chef	CIS	Montier en Der
M.	PIFFERLING	Gaël	Adjudant-Chef	CIS	Joinville
M.	PIETREMENT	Jonathan	Caporal-Chef	CIS	Joinville
M.	PINARD	Manuel	Médecin-Capitaine	CIS	Joinville
M.	PIOT	Tony	Adjudant	CIS	Doulaincourt

M.	QUELEVER	Eric	Sergent-Chef	CIS	Montier en Der
M.	RACOILLET	Stéphane	Caporal	CIS	Bayard Sur Marne
M.	RENARD	Jean-Christophe	Lieutenant	CIS	Joinville
M.	RESLINGER	Mathieu	Sergent	CIS	Chevillon
M.	RESTOUT	Gaël	Sergent	CIS	Maranville
M.	RICHALET	Geoffrey	Sapeur 1er classe	CIS	Wassy
Mme	ROSETTE	Delphine	Adjudant	CIS	Eclaron
M.	SANREY	Cédric	Adjudant	CIS	Vareannes sur Amance
Mme	SCHALTEGGER	Charlotte	Sergent	CIS	Langres
M.	SOLTERMANN	Fabien	Adjudant	CIS	Cusey
M.	THIVET	Julien	Sergent	CIS	Langres
M.	TRIPOTIN	Kevin	Sapeur	CIS	Langres
M.	VALLON	Jérémy	Sergent-Chef	CIS	Joinville
M.	VAUDIN	Anthony	Sergent		Etat Major
M.	VINCENT	Pierre-Sébastien	Lieutenant	CIS	Wassy
M.	WACOMBER	Emeric	Sergent	CIS	Wassy
M.	WACOMBER	Ludovic	Sergent-Chef	CIS	Wassy
Mme	WEBER	Nathalie	Sergent	CIS	Wassy

MEDAILLE D'ARGENT

M.	BALLOT	Martial	Sapeur	CIS	Auberive
M.	FABERT	Denis	Adjudant-Chef	CIS	Doulaincourt
M.	GRAS	Sébastien	Lieutenant-Colonel		Etat Major
M.	LACON	Sébastien	Sergent	CIS	Langres
Mme	MARANGE	Stéphanie	Sapeur 1er classe	CIS	Wassy
M.	MARIE DIT LACOUR	Sébastien	Sapeur		Etat Major
M.	PELOTTE	Stéphane	Sergent	CIS	Langres
M.	ROY	Florian	Commandant		Etat Major
M.	SADDIER	Julien	Commandant		Etat Major
M.	SCOUARNEC	Sébastien	Adjudant		Etat Major
Mme	VAUDIN	Julie	Infirmière principale	CIS	Chevillon

MEDAILLE D'OR

M.	FABRE	Lionnel	Sergent	CIS	Maranville
			Lieutenant de 1er		
M.	GARDET	Jean-Christophe	classe	CIS	Langres
M.	GRASPERGE	Emmanuel	Lieutenant	CIS	Terre-Natale
M.	LEBERT	Thierry	Adjudant-Chef	CIS	Joinville
M.	LEGROS	Michel	Lieutenant	CIS	Longeau
M.	LESOEUR	Christophe	Sergent-Chef	CIS	Langres
M.	MAGINOT	Francis	Adjudant-Chef		Etat Major
M.	MENNETRIER	Marc	Sergent	CIS	Langres
M.	OEHL	Serge	Sapeur 1er classe	CIS	Langres
M.	POPKO	Philippe	Médecin-Capitaine	CIS	Maranville
M.	RENARD	Joël	Adjudant-Chef	CIS	Chevillon
M.	RESTOUT	Didier	Adjudant	CIS	Maranville
M.	SOYER	Rémy	Sapeur	CIS	Biesles
M.	SOYER	Yves	Sapcur	CIS	Biesles

M.	VAUTRIN	Alain	Lieutenant de 1er classe	CIS	Saint-Dizier
M.	VAUTRIN	Roger	Sapeur	CIS	Biesles

MEDAILLE GRAND'OR

M.	COQUELET	Pascal	Adjudant-Chef	CIS	Langres
M.	SAUVAGEOT	Yvon	Adjudant honoraire	CIS	Varenes sur Amance

ARTICLE 2: Monsieur le directeur des services du cabinet est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fait à Chaumont, le 2 juillet 2018

Le Préfet,


Françoise SOULIMAN



PREFET DE LA HAUTE-MARNE

Préfecture

Direction des Services du
Cabinet

Bureau de la Représentation
de l'État et de la
Communication
Interministérielle

Arrêté n° 1741 du 2 juillet 2018 Portant attribution de la médaille d'honneur régionale, départementale et communale au titre de la promotion du 14 juillet 2018

Le Préfet de la Haute-Marne,
Chevalier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite

VU le décret n°87-594 du 22 juillet 1987, portant création de la médaille d'honneur régionale, départementale et communale ;

VU le décret n° 2005-48 du 25 janvier 2005, modifiant les conditions d'attribution de la médaille d'honneur régionale, départementale et communale ;

VU le décret du 10 février 2016 portant nomination de Madame Françoise SOULIMAN en qualité de préfet de la Haute-Marne ;

Sur proposition de Monsieur le directeur des services du cabinet ;

ARRETE

ARTICLE 1 : Les médailles d'honneur régionale, départementale et communale sont décernées aux titulaires de mandats électifs dont les noms suivent :

MEDAILLE ARGENT

Mme	AUBRY	Marie-Christine	Agent spécialisé principal des écoles maternelles	Communauté d'agglomération de Chaumont, du Bassin Nogentais et du Bassin de Bologne Vignory Froncles
Mme	BANDELIER	Christelle	Rédacteur	Mairie de Langres Communauté d'agglomération de Chaumont, du Bassin Nogentais et du Bassin de Bologne Vignory Froncles
M.	BENSALLAH	Abdeka	Agent de maîtrise titulaire	Communauté d'agglomération de Chaumont, du Bassin Nogentais et du Bassin de Bologne Vignory
Mme	BERNARD	Christine	Adjoint technique principal de 2eme classe titulaire	Communauté d'agglomération de Chaumont, du Bassin Nogentais et du Bassin de Bologne Vignory

Mme	BLANKE	Annie	Adjoint technique territorial principal de 2ème classe	Froncles Région Grand-Est – Site de Châlons-en-Champagne
Mme	BOUILLET	Pascale	Adjoint technique territorial	Région Grand-Est – Site de Châlons-en-Champagne Communauté d'agglomération de Chaumont, du Bassin Nogentais et du Bassin de Bologne Vignory
M.	BOULANGER	Thierry	Adjoint technique principal de 2ème classe titulaire	Froncles Communauté d'agglomération de Chaumont, du Bassin Nogentais et du Bassin de Bologne Vignory
Mme	BOURBOTTE	Stéphanie	Educateur des activités physiques et sportives principal de 1er classe	Froncles Communauté d'agglomération de Chaumont, du Bassin Nogentais et du Bassin de Bologne Vignory
M.	CARDOT	Emmanuel	Agent de maîtrise titulaire	Froncles
Mme	CONROY	Ghislaine	Adjoint technique territorial de 1er classe	Commune de Montier en Der
Mme	COURTIN	Annie	Adjoint technique territorial principal de 2ème classe	Région Grand-Est – Site de Châlons-en-Champagne
M.	DENTS	Renaud	Adjoint technique territorial principal de 2ème classe	Région Grand-Est – Site de Châlons-en-Champagne Communauté d'agglomération de Chaumont, du Bassin Nogentais et du Bassin de Bologne Vignory
Mme	DEROOSE	Nathalie	Adjoint technique territorial titulaire	Froncles Communauté d'agglomération de Chaumont, du Bassin Nogentais et du Bassin de Bologne Vignory
M.	FRANZ	Joël	Agent de maîtrise principal titulaire	Froncles
Mme	GELARDIN	Christelle	Adjoint technique territorial principal de 2ème classe	Région Grand-Est – Site de Châlons-en-Champagne Communauté d'agglomération de Chaumont, du Bassin Nogentais et du Bassin de Bologne Vignory
Mme	GILLOT	Christine	Adjoint technique titulaire	Froncles
Mme	HAGRY	Magali	ATSEM principal 2ème classe	Commune de Montier en Der Communauté d'Agglomération Saint-Dizier Der & Blaise
Mme	HILD	Carole	Adjoint administratif	
M.	JOLY	Alain	Adjoint technique principal de 1er classe	Région Grand-Est – Site de Châlons-en-Champagne
M.	KOCH	David	Adjoint technique principal de 2ème classe	Communauté d'Agglomération Saint-Dizier Der & Blaise
Mme	LABREVEUX	Annie	Adjoint technique territorial principal de 2ème classe	Région Grand-Est – Site de Châlons-en-Champagne
M.	LAHIERRE	Stéphane	Assistant de conservation principal de 1er classe	Communauté d'Agglomération Saint-Dizier Der & Blaise
Mme	MAIGROT	Nathalie	Adjoint administratif de 2ème classe	Communauté d'Agglomération Saint-Dizier Der & Blaise
M.	MARINHO	Hervé	Adjoint technique principal de 1er classe	Région Grand-Est – Site de Châlons-en-Champagne

M.	MFUNTER	Francis	Adjoint technique principal de 2ème classe titulaire	Communauté d'agglomération de Chaumont, du Bassin Nogentais et du Bassin de Bologne Vignory Froncles
M.	MOUGEOT	Sébastien	Adjoint technique principal de 2ème classe titulaire	Communauté d'agglomération de Chaumont, du Bassin Nogentais et du Bassin de Bologne Vignory Froncles
Mme	NICOLLE	Hélène	Adjoint technique principal de 2ème classe	OPH
Mme	PÉCHINEZ	Anne-Marie	Adjoint technique territorial principal de 2ème classe	Région Grand-Est – Site de Châlons-en-Champagne Communauté d'agglomération de Chaumont, du Bassin Nogentais et du Bassin de Bologne Vignory Froncles
Mme	PERROT	Stéphanie	Assistante socio-éducatif principal titulaire	Communauté d'agglomération de Chaumont, du Bassin Nogentais et du Bassin de Bologne Vignory Froncles
M.	PETERS	Thierry	Adjoint technique principal de 1ere classe titulaire	Communauté d'agglomération de Chaumont, du Bassin Nogentais et du Bassin de Bologne Vignory Froncles
M.	PHILBERT-ROUTIER	Richard	Agent d'entretien	Mairie de Sarcey
Mme	RICHARD	Françoise	Adjoint technique territorial	Région Grand-Est – Site de Châlons-en-Champagne
Mme	SIMON	Nathalie	Adjoint technique territorial principal de 2ème classe	Région Grand-Est – Site de Châlons-en-Champagne Communauté d'agglomération de Chaumont, du Bassin Nogentais et du Bassin de Bologne Vignory Froncles
M.	SIVADE	Christophe	Rédacteur titulaire	Communauté d'agglomération de Chaumont, du Bassin Nogentais et du Bassin de Bologne Vignory Froncles
Mme	SOMMELET	Stéphanie	Rédacteur principal 1ere classe titulaire	Communauté d'agglomération de Chaumont, du Bassin Nogentais et du Bassin de Bologne Vignory Froncles
Mme	WEIN	Frédérique	Adjoint technique territorial principal de 2ème classe	Région Grand-Est – Site de Châlons-en-Champagne

MÉDAILLE VERMEIL

Mme	ANDRE	Elisabeth	Adjoint technique territorial principal de 2ème classe	Région Grand-Est – Site de Châlons-en-Champagne
M.	ASDRUBAL	Jacques	Adjoint technique principal de 1er classe	Région Grand-Est – Site de Châlons-en-Champagne
M.	BOUCHOT	Patrick	Adjoint technique principal de 1er classe	Région Grand-Est – Site de Châlons-en-Champagne
Mme	BOUR	Danielle	Adjoint technique principal de 2ème classe	Région Grand-Est – Site de Châlons-en-Champagne
Mme	BROCK	Pascale	Adjoint technique principal de 2ème classe	Région Grand-Est – Site de Châlons-en-Champagne
M.	BRUN	Régis	Adjoint technique principal de 1er classe	Région Grand-Est – Site de Châlons-en-Champagne
Mme	CANGI	Marie-Pierre	Attaché principal titulaire	Communauté d'agglomération de Chaumont, du Bassin Nogentais et du Bassin de Bologne Vignory Froncles

Mme	CHARLES	Catherine	Adjoint technique territorial principal de 2ème classe	Région Grand-Est – Site de Châlons-en-Champagne
M.	COLLIN	Gérard	Adjoint technique principal de 1er classe	Région Grand-Est – Site de Châlons-en-Champagne
Mme	CORNEUX	Ghislaine	Adjoint technique territorial principal de 2ème classe	Région Grand-Est – Site de Châlons-en-Champagne
M.	DANDON	Franck	Adjoint technique territorial principal de 2ème classe	Région Grand-Est – Site de Châlons-en-Champagne
Mme	DUFRESBES	Corinne	Adjoint technique principal de 1er classe	Région Grand-Est – Site de Châlons-en-Champagne
M.	GINIAC	Jean-Luc	Adjoint technique principal de 1er classe	Région Grand-Est – Site de Châlons-en-Champagne
M.	GOURY	Gilles	Adjoint technique principal de 1er classe	Région Grand-Est – Site de Châlons-en-Champagne
Mme	IUARD	Martine	Adjoint technique territorial principal de 2ème classe	Région Grand-Est – Site de Châlons-en-Champagne
Mme	HUMBERT	Nathalie	Adjoint administratif Territorial de 1er classe	Communauté d'Agglomération Saint-Dizier Der & Blaise
Mme	HUVIER	Sandrine	Assistant de conservation principal de 1er classe	Communauté d'Agglomération Saint-Dizier Der & Blaise Communauté d'agglomération de Chaumont, du Bassin Nogentais et du Bassin de Bologne Vignory
M.	JEANS	Alain	Agent de maîtrise principal titulaire	Froncles
M.	JOB	Denis	Adjoint technique principal de 1er classe	Région Grand-Est – Site de Châlons-en-Champagne Communauté d'agglomération de Chaumont, du Bassin Nogentais et du Bassin de Bologne Vignory
M.	LEBLOND	Christophe	Technicien principal de 2ème classe titulaire	Froncles Communauté d'agglomération de Chaumont, du Bassin Nogentais et du Bassin de Bologne Vignory
M.	MAILLEFERT	Jean-Pierre	Adjoint technique principal de 1er classe	Froncles
M.	MARQUELET	Alain	Adjoint technique territorial principal de 2ème classe	Région Grand-Est – Site de Châlons-en-Champagne
Mme	MORIS	Huguette	Adjoint technique territorial principal de 2ème classe	Région Grand-Est – Site de Châlons-en-Champagne
M.	NAVET	Michel	Technicien Principal de 1er classe	Communauté d'Agglomération Saint-Dizier Der & Blaise
M.	OLIVIER	Jean-Luc	Adjoint technique principal de 2ème classe	Communauté d'Agglomération Saint-Dizier Der & Blaise
M.	PERU	Jacques	Adjoint technique territorial principal de 2ème classe	Région Grand-Est – Site de Châlons-en-Champagne
Mme	PONS	Véronique	Adjoint technique territorial principal de 2ème classe	Région Grand-Est – Site de Châlons-en-Champagne
M.	ROUYER	Xavier	Agent de maîtrise principal titulaire	Hôtel de ville
Mme	ROZÉ	Gaëtane	Adjoint technique territorial principal de 2ème classe	Région Grand-Est – Site de Châlons-en-Champagne
M.	SANREY	Bernard	Membre du CCAS	Mairie de RIVIERES-LE-BOIS
M.	THIÉBAUT	Éric	Adjoint technique territorial principal de 2ème classe	Région Grand-Est – Site de Châlons-en-Champagne
M.	THOMAS	Francis	Adjoint technique principal de 1er classe	Région Grand-Est – Site de Châlons-en-Champagne

Mme	THOUVENIN	Nicole	Adjoint technique principal de 2ème classe	Communauté d'agglomération de Chaumont, du Bassin Nogentais et du Bassin de Bologne Vignory Froncles
Mme	VALTON	Sylvaine	Adjoint technique principal de 1er classe	Région Grand-Est – Site de Châlons-en-Champagne
M.	VAUCOULEUR	Joël	Adjoint technique territorial principal de 2ème classe	Région Grand-Est – Site de Châlons-en-Champagne

MÉDAILLE OR

M.	BELLOIR	Robert	Adjoint technique principal de 1er classe	Communauté d'Agglomération Saint-Dizier Der & Blaise
Mme	BONAL	Martine	Adjoint technique principal de 2ème classe	Communauté d'Agglomération Saint-Dizier Der & Blaise
Mme	CHARPENTIER	Nicole	Rédacteur principal de 1er classe	Mairie de Chateauvillain
Mme	FRANCOIS	Nadine	Adjoint technique principal de 1er classe	Communauté d'agglomération de Chaumont, du Bassin Nogentais et du Bassin de Bologne Vignory Froncles
Mme	GUIBOURT	Véronique	Technicien de 1er classe titulaire	Communauté d'agglomération de Chaumont, du Bassin Nogentais et du Bassin de Bologne Vignory Froncles
Mme	JOSEPH-LUC	Françoise	Infirmière	Etablissement public de santé mentale de l'Aube
Mme	LAFON	Véronique	Adjoint technique principal de 1er classe	Communauté d'Agglomération Saint-Dizier Der & Blaise
M.	PECHEUR	Raymond	Agent de maîtrise	Communauté d'Agglomération Saint-Dizier Der & Blaise
Mme	PETROCELLI	Christine	Rédacteur principal 1ere classe titulaire	Service d'incendie et de secours de la Meuse
M.	PETROCELLI	Philippe	Adjoint technique	Commune de Chancenay

ARTICLE 3: Monsieur le directeur des services du cabinet est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fait à Chaumont, le 2 juillet 2018

Le Préfet,


 Françoise SOULIMAN



PREFET DE LA HAUTE-MARNE

Préfecture

Direction des Services du Cabinet

Bureau de la Représentation de l'État et
de la Communication Interministérielle

Arrêté n° 1742 du 2 juillet 2018

Portant attribution de la médaille d'honneur agricole
au titre de la promotion du 14 juillet 2018

Le Préfet de la Haute-Marne,
Chevalier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite

Vu le décret du 17 juin 1890 instituant la médaille d'honneur agricole ;

Vu l'arrêté du 08 juillet 1976 portant délégation de pouvoirs aux préfets ;

Vu le décret n°2001-740 du 23 août 2001 modifiant le décret n° 84-1110 du 11 décembre 1984
relatif à la médaille d'honneur agricole ;

Vu le décret du 10 février 2016 portant nomination de Madame Françoise SOULIMAN en qualité
de préfet de la Haute-Marne ;

Sur proposition de Monsieur le directeur des services du cabinet ;

AR R E T E

ARTICLE 1 : La médaille d'honneur agricole ARGENT est décernée à :

Mme	BERNIER	Marina	Technicien PSSP Responsable exploitation	MSA SUD CHAMPAGNE
M.	CHAUMET	Emmanuel	transport	EMC 2
M.	CIOTEK	Jean-Louis	Technicien des services généraux	MSA SUD CHAMPAGNE
M.	DEPOISSON	Emmanuel	Comptable supérieur	MSA SUD CHAMPAGNE
Mme	PIERSON	Anne- Dominique	Conseillère protection sociale	MSA SUD CHAMPAGNE
Mme	VAULOT	Anne	Responsable secteur	MSA SUD CHAMPAGNE

ARTICLE 2 : La médaille d'honneur agricole VERMEIL est décernée à :

M.	AUROUSSEAU	Denis	Technicien de développement	EMC 2
M.	CLINCKEMAILLIÉ	Didier	Conducteur ligne de production	LA CHANVRIERE
M.	DAUZIER	Philippe	Responsable de magasin	NATURE & PLEIN AIR
Mme	DIMAY	Elise	Technicien santé	MSA SUD CHAMPAGNE
Mme	LAMBLIN	Sylvie	Gestionnaire en comptabilité	MSA SUD CHAMPAGNE VRANKEN-POMMERY
Mme	PICHOT	Odile	Ouvrier viticole	VIGNOBLES GROUPAMA GRAND
M.	VIGNOT	François	Rédacteur technique assurance	EST

ARTICLE 3 : La médaille d'honneur agricole OR est décernée à :

Mme	BERTHELOT	Odile	Conseillère ASS	MSA SUD CHAMPAGNE
M.	DESVOYES	Jean-Paul	Chef de silo	EMC 2
M.	DUBOIS	Jean-Michel	Conseiller agricole	Agriculteurs et Territoires
Mme	LURQUIN	Marie-Ange	Technicien ASS	MSA SUD CHAMPAGNE Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne
Mme	MARTIN	Sylvie	Agent opérateur CID Langres	Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne
M.	MONGIN	Jean-Marc	Conseiller agricole	Agriculteurs et Territoires Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne
M.	NOIRTIN	Philippe	Technicien	Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne
Mme	RUOT	Sophie	Technicienne spécialisée	Agriculteurs et Territoires
Mme	STAROSCIAK VERMEIL DE	Corinne	Gestionnaire PSSP 3D	MSA SUD CHAMPAGNE
M.	CONCHARD	Marc	Chargé d'études PSSP	MSA SUD CHAMPAGNE
Mme	VIGNARED	Corinne	Contrôleur	MSA SUD CHAMPAGNE

ARTICLE 4 : La médaille d'honneur agricole GRAND OR est décernée à :

M.	ANDRIOT	Christophe	Technicien	Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne
Mme	BLAISE	Odile	Salariée banque	Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne
Mme	CARTERET	Suzanne	Agent des services généraux	MSA SUD CHAMPAGNE
M.	CORNU	André	Technico-commercial	EMC 2
M.	LALANCE	Alain	Magasinier pièces confirmées	Coopérative agricole

Mme	PAGANI	Christiane	Employée banque	Lorraine Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne
M.	PICHOT	Jean-Pierre	Vigneron tractorisé	VRANKEN-POMMERY VIGNOBLES
Mme	POILPRE	Denise	Assistante de direction des ressources humaines	CRISTAL UNION – Etablissement de Bazancourt
M.	QUILES	Pascal	Gestionnaire POA	MSA SUD CHAMPAGNE
M.	VERRON	Jean-Pierre	Chef de silo	EMC 2

ARTICLE 5 : Monsieur le directeur des services du cabinet est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fait à Chaumont, le 2 juillet 2018

Le Préfet,

Françoise SOULIMAN





PREFET DE LA HAUTE-MARNE

Préfecture

Direction des Services du Cabinet

Bureau de la Représentation de l'État
et de la Communication Interministérielle

Arrêté n° 1743 du 2 juillet 2018
portant attribution de la médaille d'honneur du travail
au titre de la promotion du 14 juillet 2018

Le Préfet de la Haute-Marne,
Chevalier de la Légion d'Honneur,
Officier de l'Ordre National du Mérite,

VU le décret 48-852 du 15 mai 1948 modifié, instituant la médaille d'honneur du travail ;

VU le décret 84-591 du 4 juillet 1984 relatif à la médaille d'honneur du travail modifié par les décrets n° 86-401 du 12 mars 1986 et 2000-1015 du 17 octobre 2000 ;

VU l'arrêté du 17 juillet 1984 portant délégation de pouvoirs aux préfets pour l'attribution de la médaille d'honneur du travail ;

VU le décret du 10 février 2016 portant nomination de Madame Françoise SOULIMAN en qualité de préfet de la Haute-Marne ;

Sur proposition de Monsieur le directeur des services du cabinet ;

ARRETE

ARTICLE 1 : La médaille d'honneur du travail ARGENT est décernée à :

M.	ABRUNHOSA	Daniel	Attaché technico-commercial	LOXAM
M.	ADAM	David	Assistant de production	Yanmar Construction Equipment Europe SAS

M.	THOUVENOT	Patrice	Opérateur de production	PRODUITS PLASTIQUES PERFORMANTS
Mme	TRUCHON	Annick	Assistante sociale	CARSAT NORD-EST
M.	TRUMTEL	Joël	Conducteur en héliogravure	CONSTANTIA JEANNE D'ARC S.A.S
Mme	TURILLON	Sykvie	Employée de bureau	SOCIETE SOVAL
M.	VANBRABANT	Pascal	Responsable ADV	Société GHM
M.	VILLANI	Pascal	Magasinier	SAS SEB
M.	VITRY	Joseph	Contrôleur	Fonderies de Brousseval et Montreuil
M.	WITWER	Francis	Retraité	CONSTRUCTIONS METALLIQUES AUER

ARTICLE 5 : Monsieur le directeur des services du cabinet est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au recueil des actes administratifs de la préfecture.

CHAUMONT, le 2 juillet 2018

Le Préfet,


Françoise SOULIMAN

Mme	AGGOUNI	Catherine	Technicienne de laboratoire	SELAS BC-LAB
M.	ALLOUI	Mourad	Responsable approvisionnements	Fonderie GHM
Mme	ALTMAYER	Rachel	Opératrice de production	GREATBATCH Médical
M.	ANTOINE	Raymond	Opérateur Forge	FORGES DE COURCELLES
Mme	AUBARD	Isabelle	Chargée clientèle maison d'éditions	EDITIONS CREPIN LEBLOND
M.	AUBERTIN	Sébastien	Contrôleur / redresseur	Fonderies de Brousseval et Montreuil
M.	AUBERTOT	Vincent	Responsable achat	Fonderies de Brousseval et Montreuil
M.	AUBRY	Cédric	Informaticien	CPAM de la Haute-Marne
M.	AUGENDRE	Benoît	Responsable adjoint production	Fonderies de Brousseval et Montreuil
M.	AVEZARD	Serge	Responsable qualité	PRODUITS PLASTIQUES PERFORMANTS
M.	BABINSKI	Sébastien	Ingénieur production	GREATBATCH Médical
M.	BALICK	Olivier	Fondeur	Fonderies de Brousseval et Montreuil
Mme	BARBIER	Fanny	Pancartiste	MR BRICOLAGE
Mme	BARRIER	Elvire	Responsable achats supply chair	SCHURTER SAS
M.	BAUDIN	Thierry	Fraiseur	FERRY CAPITAINE
Mme	BEIRAO	Christine	Assistante RH	FERRY CAPITAINE
Mme	BENOIT	Delphine	Responsable commerciale confirmée	GROUPE CASINO – Mme MATHIEU

Mme	BERNARD	Christiane	Technicienne de laboratoire	SELAS BC-LAB
M.	BERNARD	Jean-Louis	Commercial	ARCELORMITTAL GANDRAGE
Mme	BERTHIER	Stéphanie	Commerciale export	SOCIETE SOVAL
M.	BERTON	Didier	Agent de fonderie	Fonderie GHM
Mme	BEURNÉ	Marie-Pierre	Conseillère assistante utilisation	MR BRICOLAGE
M.	BILLAS	Christophe	Opérateur régleur usinage classique	SOCIETE DES FORGES DE FRONCLES
Mme	BLAISON	Patricia	Econome	GROUPE NORD EST UGECAM
M.	BLANDIN	Eric	Opérateur préparation outillage forge	FORGES DE COURCELLES
Mme	BLONDELLE	Béatrice	Opératrice de production	GREATBATCH Médical
M.	BOEUF	Sylvain	Technicien de maintenance confirmé	APRR RHIN
Mme	BOFFY	Nathalie	Technicienne de laboratoire	SELAS BC-LAB
M.	BONNEFOY	Christophe	Journaliste	Le Journal de la Haute-Marne
Mme	BORTOLUZZI	Isabelle	Conseiller de clientèle	BANQUE POPULAIRE Alsace Lorraine Champagne
Mme	BOULANGÉ	Estelle	Secrétaire achats	Société GHM
M.	BOURG	Claude	Conducteur hélio	CONSTANTIA JEANNE D'ARC S.A.S
M.	BOURGEOIS	Sébastien	Préparateur de commande	SOCIETE SOVAL
Mme	BOUYÉ	Nathalie	Technicien de laboratoire	SAS SEB

M.	BRENET	Jean-Philippe	Gardien	CORSI-F.I.T. S.A.S.
M.	BRIOT	André	Carreleur	RONZAT SAS
M.	BRULEY	Bruno	Responsable atelier	ROTOCHAMPAGNE
M.	BRUYAND	Etienne	Analyste programmeur	HAUTE-MARNE LIBEREE HOLDING
M.	BULANI	Eric	Chauffeur livreur	CPE Energies
M.	BUROT	Jean-Marc	Chauffeur-livreur	CPE Energies
M.	BURZYNSKI	Jean-François	Soudeur	Yanmar Construction Equipment Europe SAS
M.	CADET	Francis	Opérateur de production	PRODUITS PLASTIQUES PERFORMANTS
M.	CANELOTTO	Sébastien	Rotativiste	ROTOCHAMPAGNE
Mme	CANNIERE	Lidwine	Responsable ADV	FERRY CAPITAIN
Mme	CAPPELLACCI	Brigitte	Médecin	UC-CENTRE DE MEDECINE PREVENTIVE
M.	CARASKA	David	Responsable commercial	GROUPE CASINO – Mme MATHIEU
Mme	CARMONA	Céline	Vendeur	NORAUTO
Mme	CARTER	Christine	Opératrice couture	AUBE BEDDING
M.	CAZIN	Johann	Polyvalent four	Fonderies de Brousseval et Montreuil
M.	CHAOMLEFFEL	Cédric	Agent de fonderie	Fonderie GHM
M.	CHARVET	Cyrille	Contrôleur qualité	Yanmar Construction Equipment Europe SAS

M.	CHAUFOUR	Yvon	Technicien Frigoriste	SARL J. LALIN
M.	CHAZEAU	Bruno	Responsable qualité production	SOCIETE TORNIER SAS
Mme	CHEVALIER	Marie-Adeline	Agent de production	FREUNBERG JOINTS ELASTOM7RES SAS
M.	CHEVALIER	Stéphane	Agent de maintenance	SA IMPRIMERIE DE CHAMPAGNE
M.	CHRETIEN	Eric	Gardien	CORSI-F.I.T. S.A.S.
Mme	CLÉMENT	Céline	Journaliste	Le Journal de la Haute-Marne
M.	CLERC	Fabien	Opérateur Production	ESPACE HAMELIN EIFFAGE ENERGIE BOURGOGNE CHAMPAGNE
M.	COEURET	Jean-Michel	Monteur électricien	SA IMPRIMERIE DE CHAMPAGNE
Mme	COLLARDEZ	Céline	Adjointe responsable Prepresse	CONSTANTIA JEANNE D'ARC S.A.S
M.	COLLIN	Francis	Aide conducteur	MR BRICOLAGE
Mme	COSTE	Françoise	Gestionnaire de rayon	Société GHM
M.	COULEROT	Alexandre	Agent de fabrication	SELAS BC-LAB
Mme	COURRÈGES	Chantale	Secrétaire	Mutuelle santé des indépendants
Mme	COURTAILLON	Nadège	Gestionnaire de santé	Société GHM
M.	DAVIGNON	Olivier	Agent de fabrication	SAS ATB INVEST
M.	DEBELLEMANIERE	Christophe	Ingénieur technico- commercial	Fonderies de Brousseval et Montreuil
M.	DEFER	David	Acheteur	

Mme	DEFERT	Sylvie	Technicienne de laboratoire	SELAS LPA
M.	DELAIRE	Johan	Noyauteur	Fonderies de Brousseval et Montreuil
M.	DEPREZ	Jean-Noël	Journaliste	Le Journal de la Haute-Marne
Mme	DESLOGES	Véronique	Agent de contrôle et conditionnement	SOCIETE TORNIER SAS
Mme	DONNAINT	Mélanie	Responsable juridique	ISCAMM
M.	DROUANT	Dolores	Sténo dactylo	HAUTE-MARNE LIBEREE HOLDING
Mme	DUBOIS	Stéphanie	Chargée clientèle	EDITIONS CREPIN LEBLOND
M.	DUGUAY	Stéphane	Opérateur	FORGES DE COURCELLES
Mme	ELSAN	Nelly	Ouvrier industrie	OGF INDUSTRIE
M.	FAYE	Yann	Chef d'équipe oeuvrant	SUEZ RV NORD EST
Mme	FLAMERION	Christine	Secrétaire	SELAS BC-LAB
Mme	FLOCH	Corinne	Ingénieur Expertise Matière	PRODUITS PLASTIQUES PERFORMANTS
M.	FONTAINE	Lionel	Rédacteur	HAUTE-MARNE LIBEREE HOLDING
Mme	FORTUNATO	Gaëlle	Conseillère clientèle	HAMARIS – OPH DE LA HAUTE-MARNE
M.	FOURNET	Christophe	Agent de fonderie	Fonderie GHM
M.	FRENETTE	Rémi	Chef d'Equipe	STEF TRANSPORT LANGRES
M.	FRIGNAC	Sébastien	Dessinateur industriel	CONSTRUCTIONS METALLIQUES AUER

M.	FROSSARD	Stéphane	Technicien atelier	Fonderies de Brousseval et Montreuil
Mme	FRUCOT	Marie-Christine	Technicienne de laboratoire	SELAS BC-LAB
Mme	GALAND	Nadine	Technicien – Responsable de bureau	SELAS BC-LAB
Mme	GARNIER	Nathalie	Responsable de pôle	CPAM de la Haute-Marne
Mme	GARNIER	Sykvie	Agent de production	Freudenberg Sealing Technologies
Mme	GARZONIO	Laure	Attachée commerciale	Société GHM
M.	GASPAR	Antony	agent d'atelier	SOCIETE DES FORGES DE FRONCLES
M.	GAUTHIER	Stéphane	Agent de production	FREUNBERG JOINTS ELASTOM7RES SAS
M.	GAUVAIN	Jean-Claude	Ouvrier	MATFOR
Mme	GEOFFROY	Chantal	Secrétaire	SELAS BC-LAB
M.	GERARDOT	Emmanuel	Modeleur	Société GHM
Mme	GIRAULT	Lysiane	Journaliste secrétaire de rédaction	Le Journal de la Haute-Marne
Mme	GOBBO	Brigitte	Secrétaire de district	APRR RHIN
M.	GOBIN	Frédéric	Agent de maîtrise usinage	FERRY CAPITAIN
Mme	GOEGAN	Corinne	Secrétaire	SELAS BC-LAB
M.	GRANDJEAN	Frédéric	Préparateur d'outillage	FREUNBERG JOINTS ELASTOM7RES SAS
M.	GRELLOT	Joan	Chef d'Equipe	GREATBATCH Médical

M.	GUÉRIDON	Jean- Marc	Agent de maîtrise	FORGES DE COURCELLES
Mme	GUERIN	Sandra	Opératrice	AUBE BEDDING
M.	GUIGNOT	Christian	Secrétaire	SELAS BC-LAB
M.	GUILLAUME	Jérôme	Soudeur	CONSTRUCTIONS METALLIQUES AUER
M.	GUILLAUMOT	Christophe	Agent de fabrication	Société GHM
Mme	HATTERER	Angélique	Opératrice préparation	SA IMPRIMERIE DE CHAMPAGNE G.M.G S.A.S Gorse Mécanique Générale
M.	HAUDIQUET	Grégory	Fraiseur CN	
M.	HENRY	Marc	Opérateur de production	PRODUITS PLASTIQUES PERFORMANTS
M.	HNAT	Thierry	Responsable achats	CONSTANTIA JEANNE D'ARC S.A.S
M.	HUGUENIN	Bruno	Affuteur	FERRY CAPITAIN
M.	HUMBLOT	Jérôme	Soudeur	CONSTRUCTIONS METALLIQUES AUER
Mme	JACOB	Suzelle	Opérateur de production	GREATBATCH Médical
Mme	JACQUEMIN	Christelle	Responsable ressources humaines	STEF TRANSPORT LANGRES
Mme	JACQUOT	Isabelle	Monteur sur écran	Le Journal de la Haute-Marne
M.	JOLY	Frédéric	Agent de fabrication	Société GHM
Mme	JORAND	Carole	Chef de secteur	MR BRICOLAGE
M.	KLEIN	Pascal	Maçon	EIFFAGE CONSTRUCTION CHAMPAGNE-ARDENNE

M.	LAHAYE	Dimitri	Dessinateur d'Etudes	FORGES DE COURCELLES
M.	LAHEU	Arnaud	Agent de fonderie	Fonderie GHM
M.	LAPLANCHE	Gérald	Dessinateur de création	EDITIONS CREPIN LEBLOND
M.	LARMIER	Jean-Marie	Responsable d'illot	FREUNBERG JOINTS ELASTOM7RES SAS
M.	LAUNOIS	Frédéric	Opérateur préparation outillage forge	FORGES DE COURCELLES
M.	LAUNOIS	Rémi	Agent de fabrication	Société GHM
Mme	LAVOCAT	Catherine	Technicienne de laboratoire	SELAS BC-LAB
M.	LEBEL	Ludovic	Chargé de secteur	HAMARIS – OPH DE LA HAUTE-MARNE
M.	LEBRUN	Bruno	Manutentionnaire	CONSTRUCTIONS METALLIQUES AUER
M.	LEFFEBURE	Thierry	Directeur de production	Fonderies de Brousseval et Montreuil
M.	LENOIR	Sébastien	Responsable planning expéditions	Fonderie GHM
M.	LEROY	Olivier	V.R.P	THIRIET DISTRIBUTION
Mme	LESAGE	v2RONIQUE	Aide médico-psychologique	GROUPE NORD EST UGECAM
Mme	I.FWANDOWSKI	Stéphanie	Contrôleur d'exploitation	CORSI-F.I.T. S.A.S.
Mme	LIMELETTE	Christelle	monteuse clichés	CONSTANTIA JEANNE D'ARC S.A.S
M.	LIROT	Philippe	Agent d'expédition polyvalent	ROTOCHAMPAGNE
M.	LISSY	Jean-Luc	Rcsponsible atelier	SOCIETE CHAMPENOISE DE MECANIQUE

M.	LIZÉ	Carole	Assistante métallurgie	Fonderies de Brousseval et Montreuil
M.	LOGEROT	Stéphane	Technicien forges	FORGES DE COURCELLES
M.	LOISON	Christophe	Agent de production	FREUNBERG JOINTS ELASTOM7RES SAS
M.	LORIN	Anthony	Mécanicien	FERRY CAPITAIN
M.	LOYOLA	Philippe	Fraiseur	FORGES DE COURCELLES
Mme	MAGADOUX	Dominique	Opérateur contrôle conditionnement	SOCIETE TORNIER SAS
M.	MAHMOUD	Helmi	Agent de fabrication	CERMAST INDUSTRIE – La Presle
M.	MAIGNIEN	Samuel	Agent de quai	STEF TRANSPORT LANGRES
M.	MAIGROT	Christophe	Imprimeur chef d'équipe	ROTOCHAMPAGNE
Mme	MAILLARD	Rachèle	Piqueuse	TISZA TEXTIL PACKAGING SAS
M.	MANGIN	Philippe	Magasinier	Yanmar Construction Equipment Europe SAS
M.	MARCHAL	Fabien	Agent maîtrise moulage	FERRY CAPITAIN
Mme	MARTIN	Annette	Vendeuse conseil	THIRIET MAGASINS
Mme	MARTIN	Delphine	Cadre de proximité	CAF de la Haute-Marne
Mme	MARTIN	Réjane	Opératrice de production	SCHURTER SAS
M.	MELLOULI	Saphir	Technicien paye	CORSI-F.I.T. S.A.S.
M.	MERCEY	Jean-Christophe	Chef de projet	Yanmar Construction Equipment Europe SAS

Mme	MERLET	Sabine	Hotesse d'accueil	MR BRICOLAGE
Mme	MICHEL	Christelle	Technicienne de laboratoire	SELAS BC-LAB
Mme	MIQUEE	Patricia	Responsable emploi formation	APRR RHIN
M.	MONTIEL	Olivier	Chaudronnier	Société GHM
Mme	MOREL	Sandrine	Employée de bureau polyvalente	SA IMPRIMERIE DE CHAMPAGNE
Mme	MULTON	Florence	Secrétaire	Le Journal de la Haute-Marne
M.	NICOLAS	Thierry	Technicien de laboratoire	SELAS BC-LAB
M.	NOEL	Cédric	Opérateur régleur usinage classique	SOCIETE DES FORGES DE FRONCLES
M.	NOIROT	Sébastien	Dessinateur	CONSTRUCTIONS METALLIQUES AUER
M.	NOLLE	Serge	Agent d'expédition	Société GHM
M.	OLIVAIN	Stéphane	Technicien ordonnancement SAV	SOCIETE TORNIER SAS
M.	PARISOT	Ludovic	Cadre	SA ANDREZ-BRAJON DUPONT-EST
Mme	PARISOT	Magali	Commerciale	HAMARIS – OPH DE LA HAUTE-MARNE
M.	PARMENTIER	Laurent	Technicien d'exploitation	DALKIA EST
Mme	PENDILLON	Christine	Préparatrice commandes	BERGERE DE FRANCE
M.	PENNESI	Yohan	Superviseur de production	SOCIETE DES FORGES DE FRONCLES
Mme	PERNOT	Odile	Retraitée	CONSTRUCTIONS METALLIQUES AUER

Mme	PICART	Béline	Comptable	HAUTE-MARNE LIBEREE HOLDING
Mme	PICAUDÉ	Marie-Christine	Employé restauration services	HRC
Mme	PICAUDÉ	Marie-Christine	Employée de restauration	HRC
Mme	PIERRE	Anne-Gaëlle	Secrétaire médicale-comptable	MEDISERVICES
M.	PIGEARD	Daniel	Dessinateur projeteur	Fonderies de Brousseval et Montreuil
M.	PIONNIER	Jérôme	Technicien conception outillage	PRODUITS PLASTIQUES PERFORMANTS
M.	POMRENKA	Frantz	Technicien d'atelier	Société GHM
Mme	POPIN	Sophie	Maitresse de maison	GROUPE NORD EST UGECAM
M.	PRODHON	Grégory	Soudeur	ESPACE HAMELIN
Mme	QUIROT	Sabine	Assistante logistique	GREATBATCH Médical
M.	RACLOT	Frédéric	Opérateur parachèvement détaché 6M/8M	FORGES DE COURCELLES
M.	RAISIN	Sébastien	Ouvrier	Fonderies de Brousseval et Montreuil
Mme	RAUCY	Céline	Chef de secteur	MR BRICOLAGE
Mme	RÉMY	Corinne	Employée administratif	SFT GONDRAND Frères
Mme	RENAUDIN	Sophie	Opératrice de production	GREATBATCH Médical
Mme	RENAUT	Colette	Secrétaire	SELAS BC-LAB
Mme	ROBERT ROLLAND	Valérie	Journaliste	Le Journal de la Haute-Marne

M.	ROLLIN	Mickaël	Peintre	Yanmar Construction Equipment Europe SAS
Mme	ROSSIGNOL	Valérie	Opératrice de production	GREATBATCH Médical
M.	ROUSSEL	Yannick	Technicien peinture	Société GHM
M.	SCHAUSS	Ludovic	Agent de fabrication	Société GHM
Mme	SIMON	Christelle	Secrétaire	CONSTRUCTIONS METALLIQUES AUER SOCIETE NOUVELLE FONDERIES ET ATELIERS SALIN
M.	SIMON	Mickaël	Tourneur – traceur	
M.	SIMON	Philippe	Opérateur machine	CONSTRUCTIONS METALLIQUES AUER
M.	STRUZIK	Jérôme	Agent de fonderie	Fonderie GHM
M.	TAMSAOUT	Gérald	Ripeur	SUEZ RV NORD EST
M.	THIEBAUT	Nicolas	Ingénieur devis Europe	PRODUITS PLASTIQUES PERFORMANTS
M.	THIEBLEMONT	Arnaud	Conducteur cellule robot	Fonderies de Brousseval et Montreuil
M.	THIÉRIOT	Ludovic	Agent de maitrise	Fonderies de Brousseval et Montreuil
M.	THIRIOT	Stéphane	Conducteur	STEF TRANSPORT LANGRES
M.	THOUVENIN	Jean-Philippe	Couvreur	ENTREPRISE BUGUET
M.	TRELA	Emmanuel	Agent de fonderie	Fonderie GHM
M.	TRÉMOLET	Damien	Technicien amélioration continue	FORGES DE COURCELLES
M.	VALLAT	Sébastien	Technicien méthode usinage	SOCIETE TORNIER SAS

M.	VALLOT	David	Directeur d'Unité Commerciale	CAISSE D'EPARGNE LORRAINE CHAMPAGNE- ARDENNE
Mme	VARNIER	Myriam	Responsable ADP et paie	SOCIETE DES FORGES DE FRONCLES
M.	VOILLEQUIN	Fabien	Opérateur de montage	EVOBUS FRANCE SASU
M.	VOILLEQUIN	Frédéric	Technicien maintenance	GREATBATCH Médical
Mme	VONFELD	Marie-Hélène	Assistante de direction	EDITIONS CREPIN LEBLOND
M.	WALTHER	William	Ouvrier peintre	CONSTRUCTIONS METALLIQUES AUER
Mme	WEINGAERTNER	Stéphanie	Conseillère Territoriale	CNPA
M.	WEITZEL	Franck	Cariste magasinier	AUBE BEDDING
Mme	WOIFFLARD	Stella	Opératrice de production	GREATBATCH Médical
M.	YEUNG	Chor	Chef de projet développement et produits	PRODUITS PLASTIQUES PERFORMANTS

ARTICLE 2 : La médaille d'honneur du travail VERMEIL est décernée à :

M.	ABDESSELLEM	Patrick	Ouvrier fabrication	MATFOR
Mme	AGGOUNI	Catherine	Technicienne de laboratoire	SELAS BC-LAB
M.	AKREMANN	Dominique	Ouvrier régleur four	ETILAM
M.	ARMAND	Didier	Correspondant 5S Logistique Outillage	FORGES DE COURCELLES
M.	BATOUX	Lionel	Opérateur Forge	FORGES DE COURCELLES
M.	BAUDIN	Thierry	Fraiseur	FERRY CAPITAIN

Mme	BAUDOT	Nathalie	Comptable	Société GHM
M.	BELOUET	Stéphane	Mécanicien Graisseur	FORGES DE COURCELLES
M.	BÊME	Thierry	Cariste contrôleur	Fonderies de Brousseval et Montreuil
M.	BENAMOU	Bruno	Responsable service National	CORSI-F.I.T. S.A.S.
M.	BERNARD	Jean-Louis	Commercial	ARCELORMITTAL GANDRAGE
Mme	BERNET	Valérie	Employée comptabilité	SOCIETE SOVAL
M.	BERNIER	André	Charpentier	CONSTRUCTIONS METALLIQUES AUER SA ANCIENS ETABLISSEMENTS SOMBORN LANG FERRY & CIE
M.	BERTRAND	Thierry	Chaudronnier	
Mme	BEURNÉ	Marie-Pierre	Conseillère assistante utilisation	MR BRICOLAGE
M.	BISMUTH	Jérôme	Responsable informatique	HAUTE-MARNE LIBEREE HOLDING
M.	BLANCHARD	Philippe	Opérateur de fabrication	ENTREMONT
M.	BLOCH	Jean-Marc	Chargé de clientèle	Caisse fédérale de Crédit Mutuel
Mme	BONHOMME	Christèle	Directrice d'agence	Pôle Emploi Grand Est
M.	BONTEMPS	Eric	Coordinateur de production	GREATBATCH Médical
M.	BOUILLET	Patrice	Soudeur	FORGES DE COURCELLES
M.	BOURGEOIS	Laurent	Opérateur Forge – Cisailleur	FORGES DE COURCELLES
M.	BOURLIER	Nicolas	Magasinier	GREATBATCH Médical

Mme	BOURRIER	Sylvie	Ouvrière de production	REGNIER S.A.S ETABLISSEMENT MAURICE REGNIER
M.	BOUVRET	Gilbert	Chef des ventes	Société GHM
M.	BREUILLARD	Alain	Président	SASU TECNI CONTACT
M.	BRIOT	André	Carreleur	RONZAT SAS
M.	BRIOT	Francis	Assistant régleur	FORGES DE COURCELLES
M.	BRUNNY	François	Magasinier Acheteur	FORGES DE COURCELLES
Mme	BUHLER	Myriam	Référente ressources humaines	CAF de la Haute-Marne
Mme	CAPPELLACCI	Brigitte	Médecin	UC-CENTRE DE MEDECINE PREVENTIVE
M.	CARLOT	Michel	Magasinier	Yanmar Construction Equipment Europe SAS
Mme	CARMONA	Patricia	Secrétaire	Fonderies de Brousseval et Montreuil
M.	CHABANE	Méziane	Magasinier	Freudenberg Sealing Technologies
Mme	CHAMEROIS	Odile	Conseillère	Service Médical du Nord-Est
Mme	CHANUSSOT	Nathalie	Gestionnaire de stocks	ESPACE HAMELIN
M.	CHARNOT	Alain	Technicien SAV	SOCIETE TORNIER SAS
M.	CHAUFFERT	Laurent	Responsable planning fabrication	ARCELORMITTAL WIRE FRANCE
M.	CHAZEAU	Bruno	Responsable qualité production	SOCIETE TORNIER SAS
M.	CHENY	Jean-Louis	Contremaitre d'atelier	MATFOR

M.	CHENY	Philippe	Tourneur TA	FERRY CAPITAIN REGNIER S.A.S ETABLISSEMENT MAURICE REGNIER
M.	CHÉRON	Luc	Ouvrier de production	
M.	CLAUSSE	Didier	Opérateur parachèvement	FORGES DE FRONCLES CAISSE D'EPARGNE LORRAINE CHAMPAGNE- ARDENNE
M.	CLEMENT	Stéphane	Chargé de clientèle	
M.	CORDON	Philippe	Pilote d'ilôt Para III	FORGES DE COURCELLES
M.	COTHENET	Yvon	Chargé d'affaires	EIFFAGE CLEMESSY
Mme	COURRÈGES	Chantale	Secrétaire	SELAS BC-LAB
M.	COUSTILLET	Bruno	Agent de fonderie	Fonderie GHM
M.	CROUZIER	Sidney	Retraité	ROTOCHAMPAGNE
M.	DAGON	Bruno	Cariste expedition	Fonderie GHM
M.	DECHASSE	Lionnel	Chef d'équipe	ENTREMONT
Mme	DEJEAN	Sandrine	Assistante commerciale	F2J REMAN CHAUMONT
M.	DELANY	Arnaud	Ajusteur – fraiseur	Société GHM
Mme	DELESTRAI	Christine	Technicienne gestion des droits	Pôle Emploi Grand Est
M.	DELMAS	Christophe	Conducteur	ROTOCHAMPAGNE
Mme	DENAMUR	Bernadette	Assistante commerciale	ETILAM
M.	DEROCHE	Hervé	Fraiseur	FORGES DE COURCELLES

M.	DIAS DE OLIVEIRA	António	Magasinier	FERRY CAPITAIN CAISSE D'EPARGNE LORRAINE CHAMPAGNE- ARDENNE
M.	DIDIER	Philippe	Employé de banque	ARCELORMITTAL TUBULAR PRODUCTS HAUTMONT
M.	DILI	Messaoud	Responsable secteurs	Caisse fédérale de Crédit Mutuel
M.	DOBBELAERE	Pascal	Employé de banque	Acieries Hachette & Driout
M.	DOROLLE	Francis	Modeleur	ARCELORMITTAL WIRE FRANCE
M.	DOSNE	Bernard	Chef d'équipe	Responsable secrétariat de presse
Mme	DOSREIS	Rosalia		Le Journal de la Haute-Marne
M.	DUCCESCHI	Laurent	Technicien outillage	FORGES DE COURCELLES
M.	DUFFOURG	Hervé	Chauffeur routier	STEF TRANSPORT LANGRES
M.	DUFOUR	François	Régleur	RESSORTS HAUT- MARNAIS
M.	DUFOUR	Jean-Michel	Technicien confirmé	PRODUITS PLASTIQUES PERFORMANTS
M.	ERNESTES	William	Chauffeur convoyeur	BANQUE DE FRANCE SOCIETE NOUVELLE FONDERIES ET ATELIERS SALIN
M.	FERREIRA- BERNARDES	Amadeu	Ebarbeur	FERRY CAPITAIN
M.	FÈVRE	Romuald	Paracheveur machine	Société GHM
Mme	FEZANDELLE	Laurenc	Agent d'entretien	ACODEGE
Mme	FILSTROFF	Michelle	Surveillante de Nuit	SELAS BC-LAB
Mme	FLAMERION	Christine	Secrétaire	

M.	FORÊT	Frédéric	Technicien atelier	DALKIA EST
Mme	FRANÇAIS	Valérie	Ouvrier conditionnement	Sté FROMAGERE DE RAIVAL
M.	FRANCOIS	Philippe	Support technique peinture	Yanmar Construction Equipment Europe SAS
M.	FRIQUET	Christophe	Contrôleur	Fonderies de Brousseval et Montreuil
Mme	FRUCOT	Marie-Christine	Technicienne de laboratoire	SELAS BC-LAB
M.	GABILLARD	Eric	Responsable de secteur	COGESAL MIKO
Mme	GAGNEUX	Catherine	Chargée de clientèle	EDITIONS CREPIN LEBLOND
Mme	GALAND	Nadine	Technicien – Responsable de bureau	SELAS BC-LAB
M.	GARNIER	Patrice	Fraiseur	FORGES DE COURCELLES
M.	GAZENDEL	Thierry	Agent de fabrication	Société GHM
Mme	GEOFFROY	Chantal	Secrétaire	SELAS BC-LAB ARCELORMITTAL TUBULAR PRODUCTS HAUTMONT
M.	GERARD	Christophe	Responsable site	
M.	GILLET	David	Charpentier contrôleur	Atelier Bois & Cie
M.	GODARD	Rénald	Magasinier	Yanmar Construction Equipment Europe SAS
Mme	GOEGAN	Corinne	Secrétaire	SELAS BC-LAB
M.	GÖTZ	Franck	Technicien d'atelier	Société GHM
M.	GUIGNOT	Christian	Secrétaire	SELAS BC-LAB

M.	GUILLAUME	Bruno	Leader Pôle Achats	ARCELORMITTAL CONSTRUCTION FRANCE
Mme	GUY	Chantal	Technicienne	GROUPE NORD EST UGECAM
Mme	HENRIOT	Brigitte	Planneur	GREATBATCH Médical
M.	HENRY	Marc	Opérateur de production	PRODUITS PLASTIQUES PERFORMANTS
M.	HÉRARD	Frédéric	Magasinier	CONSTRUCTIONS METALLIQUES AUER
M.	HÉRARD	Nicolas	Calculateur	CONSTRUCTIONS METALLIQUES AUER
M.	HERVELIN	Frédéric	Technicien	ARCELORMITTAL CONSTRUCTION FRANCE
M.	HORIET	Frédéric	Chauffeur routier	STEF TRANSPORT LANGRES
M.	HORUCKA	Bruno	Agent de fonderie	Fonderies de Brousseval et Montreuil
M.	HOUZÉ	Rénald	Conducteur de ligne profilage	ARCELORMITTAL CONSTRUCTION FRANCE
M.	HUGUENIN	Bruno	Affuteur	FERRY CAPITAIN
M.	HUYGHE	Fabrice	Opérateur finition	ESPACE HAMELIN
M.	INNOCENTI	Emmanuel	Technicien d'atelier	Fonderies de Brousseval et Montreuil
M.	JACQUIN	Bruno	Employé responsable commercial confirmé	GROUPE CASINO – Mme MATHIEU
Mme	JACQUOT	Corinne	Employée de service hôtelier	SODEXO
M.	JEANEORGE	Marc	Modéleur usineur	Fonderie GHM
Mme	KAR	Sylvie	Responsable de secteur	AUBE BEDDING

M.	KLEIN	Martial	Fraiseur	FERRY CAPITAIN
M.	KOLLEN	Thierry	Automaticien	Fonderies de Brousseval et Montreuil
M.	LAMBERT	Christophe	Technicien contrôleur outillage	FORGES DE COURCELLES
Mme	LAMIRAL	Agnès	Contrôleur qualité	ESPACE HAMELIN
Mme	LANGÉ	Pascale	Agent de service	ISS PROPRETE Agence Sud Champagne
Mme	LARRIERE	Annie	Secrétaire	Pôle Emploi Grand Est
Mme	LARUE	Emmanuelle	Assistante formation	ESPACE HAMELIN
Mme	LAVOCAT	Catherine	Technicienne de laboratoire	SELAS BC-LAB
M.	LE MÉTAYER	Jean	Opérateur Forge	FORGES DE COURCELLES
Mme	LEBLOND	Nathalie	Technicien prestations	CPAM de la Haute-Marne
M.	LECLERC	Christophe	Responsable chariot / pupitre	CLAS GALVAPLAST
M.	LEGROS	Dominique	Chef de projet maintenance	FORGES DE COURCELLES
Mme	LEMOINE	Sylvie	Secrétaire	Le Journal de la Haute-Marne
M.	LESEUR	Marc	Directeur d'usine	UNITED SPRINGS SAS
M.	LESPRIT	Thierry	Responsable logistique production	FORGES DE COURCELLES
M.	LESQUERBAULT	Rémi	Agent de maitrise	Valvital – Thermes de Bourbonne-les-Bains
M.	LIROT	Philippe	Agent d'expédition polyvalent	ROTOCHAMPAGNE

M.	LISSY	Jean-Luc	Responsable atelier	SOCIETE CHAMPENOISE DE MECANIQUE
Mme	LOMONACO	Anne-Marie	Directrice de l'agence Pôle Emploi Saint-Dizier	Pôle Emploi Grand Est CAISSE D'EPARGNE LORRAINE CHAMPAGNE- ARDENNE
Mme	MALDÉMÉ	Sylvie	Directrice d'unité commerciale	ARCELORMITTAL TUBULAR PRODUCTS HAUTMONT
M.	MARCEL	Dominique	Soudeur	
Mme	MARCHAND	Nadia	Modeleur	FERRY CAPITAIN
Mme	MARTIN	Murielle	Assistante achats	ESPACE HAMELIN
M.	MARTIN	Pascal	Technicien nouveaux modèles	FORGES DE COURCELLES
M.	MARTIN	Pascal	Directeur de production	TISZA TEXTIL PACKAGING SAS
M.	MARY	Christophe	Production	GREATBATCH Médical
M.	MATUSZENWSKI	David	Magasinier	SIPPA
M.	MAUJEAN	Pascal	Opérateur Forges	FORGES DE COURCELLES
M.	MAUPIED	Hervé	Technicien qualité	FORGES DE COURCELLES
M.	MAZET	Sylvain	Technicien de production	COGESAL MIKO
M.	MERC	Laurent	Conducteur machine impression complexe	SA IMPRIMERIE DE CHAMPAGNE
Mme	MEUNIER	Martine	Agent service propreté	ONET SERVICES
M.	MICHEL	Christian	Opérateur texte image	SA IMPRIMERIE DE CHAMPAGNE
M.	MICHELOTTI	Régis	Opérateur Forge	FORGES DE COURCELLES

M.	MIELLE	Thierry	Agent d'exploitation	STEF TRANSPORT LANGRES
Mme	MONA	Isabelle	Dessinatrice exécution	EDITIONS CREPIN LEBLOND
M.	MONGINOT	Hervé	Responsable ordonnancement et stock	MATFOR
M.	MORCEAUX	Christian	Agent de maitrise	Fonderies de Brousseval et Montreuil
M.	MOREAU	Martial	Fromager	ENTREMONT
M.	MOREL	Pascal	Agent maitrise	Société GHM
M.	MORTIER	Florent	Soudeur	CONSTRUCTIONS METALLIQUES AUER
M.	NICOL	Jean-Paul	Opérateur machine	CONSTRUCTIONS METALLIQUES AUER
M.	NICOLAS	Thierry	Technicien de laboratoire	SELAS BC-LAB
Mme	NICOLLE	Bettina	Attacheuse / Détacheuse	CLAS GALVAPLAST
Mme	OLIVEIRA-CRUZ	Marianne	Moniteur d'atelier	ACODEGE
M.	PARISON	Christophe	Agent de maitrise	Fonderies de Brousseval et Montreuil
Mme	PENCEY	Catherine	Assistante Polyvalente Diffusion	Le Journal de la Haute-Marne
Mme	PERNOT	Odile	Retraitée	CONSTRUCTIONS METALLIQUES AUER
M.	PICARD	Laurent	Co-gérant – Directeur commercial	EDITIONS CREPIN LEBLOND
M.	PIGEARD	Daniel	Dessinateur projeteur	Fonderies de Brousseval et Montreuil
M.	PINTAT	David	Soudeur	Société GHM

M.	PINTO DA FONSECA	Adelino	Chef de poste	COLAS NORD-EST
Mme	PITOISET	Catherine	Secrétaire de direction	Lc Journal de la Haute-Marne
M.	RABIET	Laurent	Technicien atelier	PRODUITS PLASTIQUES PERFORMANTS
Mme	REGAZZONI	Sylvie	Comptable	ESPACE HAMELIN
M.	REGNAULT	Eric	Cadre banque	Centre de Services Partagés Paie
M.	REGNAULT	Frédéric	Employé libre service	GROUPE CASINO – Mme MATHIEU
M.	REMY	Yves	Mouleur	Acieries Hachette & Driout
M.	RENAUDIN	Jérôme	Outilleur	ARCELORMITTAL WIRE FRANCE
Mme	RENAUT	Colette	Secrétaire	SELAS BC-LAB
M.	RIANDET	Dominique	Opérateur machine	CONSTRUCTIONS METALLIQUES AUER
M.	RICHARD	Jérôme	Opérateur de coupe	ARCELORMITTAL TUBULAR PRODUCTS HAUTMONT
M.	ROCHE	Pascal	Chef d'équipe	CONSTRUCTIONS METALLIQUES AUER
Mme	ROSSI	Valérie	Vendeuse polyvalente	BRICOMARCHE
Mme	ROULOT	Estelle	Attacheuse / Détacheuse	CLAS GALVAPLAST
M.	ROZÉ	Francis	AM 3 Forges SD	FORGES DE COURCELLES
Mme	SAUREL	Alexandra	Animatrice sécurité	ARCELORMITTAL TUBULAR PRODUCTS HAUTMONT
M.	SCIINEIDER	Yves	Machiniste	FERRY CAPITAIN

Mme	SIMON	Marie-Christine	Assistante DRH	HAUTE-MARNE LIBEREE HOLDING
M.	SINAEVE	Hervé	Responsable logistique matière	TISZA TEXTIL PACKAGING SAS
M.	SPAHR	Régis	Responsable production	CONSTRUCTIONS METALLIQUES AUER
M.	TEMPRA	Frédéric	Préparateur plaques	Fonderie GHM
Mme	TENCONI DELACROIX	Florence	Responsable Pricing et Relations clients	ARCELORMITTAL CONSTRUCTION FRANCE
M.	THIERIOT	Christophe	Agent de fusion	Fonderies de Brousseval et Montreuil
M.	THIRION	Jérôme	Cariste approvisionnement	CERMAST INDUSTRIE – La Presle
Mme	THOMAS	Sandrine	Employée commerciale	GROUPE CASINO – Mme MATHIEU
M.	THOUVENIN	Dany	Conducteur de ligne	COGESAL MIKO
M.	THOUVENIN	Jean-Philippe	Couvreur	ENTREPRISE BUGUET
Mme	TRESSE	Sylvie	Agent SAV	STEF TRANSPORT LANGRES
M.	VAN LANDUYT	Daniel	Technicien bureau d'étude	EUROFENCE SCOP S.A
M.	VARNEY	Didier	Agent de production	FREUNBERG JOINTS ELASTOM7RES SAS
M.	VEBER	Bernard	Electro-mécanicien	ARCELORMITTAL CONSTRUCTION FRANCE
M.	VERAC	Didier	Aide-Galvasineur	ETILAM
M.	VERILLOTTE	Patrick	Dessinateur industriel	CONSTRUCTIONS METALLIQUES AUER
M.	VILAIN	Marian	Magasinier	TISZA TEXTIL PACKAGING SAS

Mme	VIOT	Marie-France	technicien qualité	COGESAL MIKO
M.	VIOT	Michel	Agent de fabrication	Société GHM
Mme	VOIZEUX	Rachelle	Assistante gestion biens et services	GRUPE NORD EST UGECAM
M.	VOUAUX	Alexis	Chef de projet	ESPACE HAMELIN
Mme	VOURIOT	Marie-Christine	Assistante commerciale	STEF TRANSPORT LANGRES
M.	WALTHER	William	Ouvrier peintre	CONSTRUCTIONS METALLIQUES AUER
M.	YEUNG	Chor	Chef de projet développement et produits	PRODUITS PLASTIQUES PERFORMANTS

ARTICLE 3 : La médaille d'honneur du travail OR est décernée à :

Mme	AGGOUNI	Catherine	Technicienne de laboratoire	SELAS BC-LAB
M.	AÏDI	Rachid	Fraiseur	Fonderies de Brousseval et Montreuil
M.	AMET	Didier	Employé de banque	CIC EST
Mme	AMIOT	Sabine	Conseillère	Pôle Emploi Grand Est
M.	ANTOINE	Eric	Responsable industrialisation usinage	LISI AEROSPACE
M.	BAIKRICHI	Pascal	Agent de maintenance	PRODUITS PLASTIQUES PERFORMANTS
Mme	BANA	Muriel	Acheteur	GREATBATCH Médical
Mme	BARBIER	Dominique	Technicien ordonnancement	SAS SEB
M.	BENSOUILLAM	Kamel	Grenailleur polyvalent	Acieries Hachette & Driout

M.	BEULNE	Christian	Opérateur de production	PRODUITS PLASTIQUES PERFORMANTS
M.	BEX	Olivier	Responsable informatique	Fonderie GHM
M.	BIGNOT	Michel	Contrôleur	Fonderies de Brousseval et Montreuil
M.	BLANC	Eric	Opérateur débit	ESPACE HAMELIN
M.	BLANC	Willy	Soudeur	ETILAM
M.	BONTEMPS	Laurent	Opérateur de production	PRODUITS PLASTIQUES PERFORMANTS
M.	BOURBON	Didier	Chauffagiste	EIFFAGE ENERGIE THERMIE GRAND EST
M.	BOUTEILLE	Alain	Agent réception	PRODUITS PLASTIQUES PERFORMANTS
M.	BOUZIDI	HAMID	Opérateur de production	GREATBATCH Médical
M.	BOUZIDI	Saïd	Expert polissage	GREATBATCH Médical REGNIER S.A.S ETABLISSEMENT MAURICE REGNIER
Mme	BOZICK	Sylvie	Opératrice de production	
Mme	BRESSON	Dominique	Responsable péage	APRR RHIN
M.	BRIOT	André	Carreleur	RONZAT SAS
M.	BROCARD	Philippe	Agent de maîtrise expéditions	FERRY CAPITAIN
M.	CAVIEZEL	Jacques	Opérateur de production	PRODUITS PLASTIQUES PERFORMANTS
Mme	CHATELIER	Michèle	Conseillère à l'emploi	Pôle Emploi Grand Est
M.	CHIEF	Sylvain	Aide fromager	ENTREMONT

Mme	CHEMENT	Catherine	Gestionnaire de santé	Mutuelle santé des indépendants
M.	CLAUSSE	Bruno	Ouilleur	FORGES DE COURCELLES
M.	COLLE	Etienne	Tourneur CN	FERRY CAPITAIN
M.	COLSON	Lionel	Cariste	COGESAL MIKO
M.	COMBRAY	Bruno	Opérateur de production	PRODUITS PLASTIQUES PERFORMANTS
Mme	COURRÈGES	Chantale	Secrétaire	SELAS BC-LAB
M.	CROUZIER	Sidney	Retraité	ROTOCHAMPAGNE
M.	DE BEURMANN	Philippe	Chef d'Equipe	Atelier Bois & Cie
M.	DEBRICON	Philippe	Opérateur de production	GREATBATCH Médical
M.	DECHASSE	Tony	Aide fromager	ENTREMONT
M.	DELMAS	Christophe	Conducteur	ROTOCHAMPAGNE
M.	DIGOIT	Dominique	Modeleur	Acieries Hachette & Driout
Mme	DOLLAT	Annick	Gestionnaire RAF URSSAF Champagne-Ardenne	
M.	DOSNE	Bernard	Chef d'équipe	ARCELORMITTAL WIRE FRANCE
Mme	DUBOIS	Laurence	GCP	CAISSE D'EPARGNE LORRAINE CHAMPAGNE-ARDENNE
M.	DUCHENE	Jérôme	Gestionnaire réception	SOCIETE DES FORGES DE FRONCLES
Mme	DUMEZ	Sylvie	Agent de production	FREUNBERG JOINTS ELASTOM7RES SAS

Mme	DURENNE	Michèle	Technicien péage	APRR RHIN
Mme	DUROCQ	Corinne	Responsable service pre-presse	EDITIONS CREPIN LEBLOND
M.	DUVAUX	Hervé	Cadre	CONSTANTIA JEANNE D'ARC S.A.S
Mme	FATALOT- MANSOURI	Patricia	Chef d'agence	OGF INDUSTRIE
M.	FEBVRE	Fabrice	Magasinier	GROUPE SEB
M.	FIGUEIREDO	Jean-Marie	Agent de maitrise modelage	Acieries Hachette & Driout
Mme	FLAMERION	Christine	Secrétaire	SELAS BC-LAB
M.	FLORIOT	Bruno	Remmouleur	Acieries Hachette & Driout
Mme	FOURNIER	Catherine	Hôtesse de caisse	MSB OBI SAS – WELDOM
M.	FREQUELIN	Eric	Contrôleur qualité	ESPACE HAMELIN
Mme	FRICCHIONE	Marie-Christine	Opératrice de saisie	MAXIMO
Mme	FRUCOT	Marie-Christine	Technicienne de laboratoire	SELAS BC-LAB
Mme	GALAND	Nadine	Technicien – Responsable de bureau	SELAS BC-LAB
M.	GASPAR	Roger	Larineur – Laqueur	ETILAM
Mme	GEOFFROY	Chantal	Secrétaire	SELAS BC-LAB
Mme	GOEGAN	Corinne	Secrétaire	SELAS BC-LAB
M.	GONÇALVÈS	Bruno	Electrotechnicien	VEOLIA EAU – CE

M.	GRILLOT	Jean-Marie	Ajusteur – ouilleur	SAS SEB
M.	GROSCOLAS	Pascale	Ouvrière en maroquinerie	DIJON MAROQUINERIE
M.	GUENAT	Jean-Luc	Technicien atelier	PRODUITS PLASTIQUES PERFORMANTS
M.	GUIGNOT	Christian	Secrétaire	SELAS BC-LAB
M.	GUILLOIN-MAS	Thierry	Directeur achats	Le Journal de la Haute-Marne
Mme	GUINDOT	Agnès	Secrétaire	CARSAT NORD-EST
M.	HANY	Thierry	Responsable de fabrication	Fonderies de Brousseval et Montreuil
Mme	HAVETTE	Edwige	Expert RAF	URSSAF Champagne-Ardenne
M.	HÉBERT	Raphaël	Cariste	FORGES DE COURCELLES
M.	HENRIOT	Bernard	Planificateur	ESPACE HAMELIN
Mme	HUMBLOT	Michèle	Laborantine	ENTREMONT
M.	HUMBLOT	Patrick	Mouleur	Fonderies de Brousseval et Montreuil
M.	HYVRON	Alain	Responsable magasin contrecollage	CONSTANTIA JEANNE D'ARC S.A.S
M.	INCERTI	Pascal	Responsable d'activité administrative	ENTREMONT
Mme	JASPARD	Marie-Christine	Exploitante	CORSI-F.I.T. S.A.S.
M.	JURION	Jannick	Chef d'Equipe	PREVOT SMETA
M.	LAGNEY	Régis	conducteur	ETILAM

Mme	LANDI	Béatrice	Opératrice de production	SCHURTER SAS
Mme	LANGÉ	Pascale	Agent de service	ISS PROPRETE Agence Sud Champagne
M.	LAPOIRE	Philippe	Technicien SAV	SOCIETE TORNIER SAS
Mme	LAVOCAT	Catherine	Technicienne de laboratoire	SELAS BC-LAB
M.	LENARD	Christian	Conseiller clientèle	IIAMARIS – OPH DE LA HAUTE-MARNE
M.	LÉONARD	Philippe	Approvisionneur	ETILAM
Mme	LEPINE	Evelyne	Responsable comptable	PRODUITS PLASTIQUES PERFORMANTS
Mme	LOMONACO	Anne-Marie	Directrice de l'agence Pôle Emploi Saint-Dizier	Pôle Emploi Grand Est
Mme	LOUVET	Brigitte	Assistante de fabrication – Facturière	ROTOCHAMPAGNE
M.	MAGNIEN	Frédéric	Technicien d'exploitation	SOCIETE DES TRANSPORTS PETROLIERS PAR PIPELINE TRAPIL SA ANCIENS ETABLISSEMENTS SOMBORN LANG FERRY & CIE
M.	MAIGROT	Bruno	Soudeur	
M.	MAIGROT	Dominique	Préparateur vendeur	SOCIETE SOVAL
M.	MARCEL	Thierry	Magasinier	CONSTANTIA JEANNE D'ARC S.A.S
Mme	MARTIN	Brigitte	Responsable d'équipe	Pôle Emploi Grand Est
M.	MAZET	Patrice	Agent de nettoyage	CONSTANTIA JEANNE D'ARC S.A.S
Mme	MAZONI	Lise	Assistante commerciale	Fonderies de Brousseval et Montreuil
M.	MIELLE	Didier	Conducteur routier	STEF TRANSPORT LANGRES

Mme	MIELLE	Odile	Opérateur moniteur	SAS SEB
M.	MOCQUET	Patrice	Ouvrier polyvalent	Fonderies de Brousseval et Montreuil
Mme	NANCEY	Martine	Animateur d'équipe	CPAM de la Haute-Marne
M.	NICOL	Jean-Luc	Opérateur machine	CONSTRUCTIONS METALLIQUES AUER
Mme	NOËL	Marie-Claude	Assistante paie	Fonderie GHM
M.	NOLLET	Thierry	Régleur	CERMAST INDUSTRIE – La Presle
Mme	LOUDIN	Monique	Technicien prestations	CPAM de la Haute-Marne
Mme	PACCARD	Myriam	Conseillère en énergie	CPE Energies
Mme	PAGE	Régine	Aide médico-psychologique	GROUPE NORD EST UGECAM
M.	PARISON	Bruno	Employé comptable	Société GHM
Mme	PAULIN	Josiane	Piqueuse	TISZA TEXTIL PACKAGING SAS
M.	PEIGNE	Janick	Agent de fonderie	Fonderie GHM
Mme	PERNOT	Odile	Retraitée	CONSTRUCTIONS METALLIQUES AUER
M.	PERRIN	Pascal	Pilote expéditions	Acieries Hachette & Driout
M.	PESENTI	Patrice	Refendeur	ETILAM
Mme	PIAT	Marie-Françoise	Mécanicienne	F2J REMAN CHAUMONT
M.	PIFFRE	Thierry	Mécanicien monteur	Yanmar Construction Equipment Europe SAS

M.	PIGEARD	Daniel	Dessinateur projeteur	Fonderies de Brousseval et Montreuil
Mme	PRÉVOT	Isabelle	Assistante administrative	COGESAL MIKO
Mme	RACLOT	Véronique	Assistante planification	ESPACE HAMELIN
M.	REB	Pascal	Lamineur	ETILAM
M.	REMY	Michel	Agent de fabrication	Société GHM
M.	RENEAUX	Jean-Pierre	Bobineur	CONSTANTIA JEANNE D'ARC S.A.S
M.	RIANDET	Dominique	Opérateur machine	CONSTRUCTIONS METALLIQUES AUER
Mme	ROBERT	Dominique	Responsable administratif	Service Médical du Nord-Est
Mme	ROCHE	Noëlle	Employé de bureau	ESPACE HAMELIN
Mme	ROLLIN	Claude	Assistante achats	PRODUITS PLASTIQUES PERFORMANTS
M.	ROLOT	Jean-François	Aide Modeleur	Acieries Hachette & Driout
M.	ROUSSELOT	Dominique	Technicien maintenance confirmé	PRODUITS PLASTIQUES PERFORMANTS
Mme	ROYER	Florence	Technicien Ordonnancement	SOCIETE TORNIER SAS
M.	ROZÉ	Eric	Ouvrier	Fonderies de Brousseval et Montreuil
M.	SAGET	Emmanuel	Mouleur main	Fonderies de Brousseval et Montreuil
Mme	SAUDOIS	Josiane	Opératrice literie	AUBE BEDDING
Mme	SAUSSERET	Lydie	Comptable	CPAM de la Haute-Marne

M.	SCHALLER	Jean-Pierre	Chargé d'affaires gestion privée	CAISSE D'EPARGNE LORRAINE CHAMPAGNE- ARDENNE
M.	SCHNEIDER	Yves	Machiniste	FERRY CAPITAIN
M.	SEVRETTE	Pascal	Opérateur REPC	ENTREMONT
M.	SIMON	Jean-Michel	Directeur financier	HAUTE-MARNE LIBEREE HOLDING
M.	SIMONNET	Franck	Conducteur héliogravure	CONSTANTIA JEANNE D'ARC S.A.S
M.	STIQUEL	Cyrille	Serrurier	Atelier Bois & Cie
Mme	THIEBAUT	Evelyne	Responsable SAV administratif	STEF TRANSPORT LANGRES
M.	THOUVENIN	Jean-Philippe	Couvreur	ENTREPRISE BUGUET
Mme	THOUVENIN	Martine	Technicienne installations commerciales	APRR RHIN
M.	THURIAULT	Pierre	Dessinateur industriel	Freudenberg Scaling Technologies
M.	THYES	Didier	Conducteur d'engins	ROLAND MELUN
Mme	TONNELIER	Catherine	Secrétaire comptable	YZICO conseil & expertise
Mme	VARNEY	Michèle	Inspecteur du recouvrement	URSSAF Champagne-Ardenne
M.	VIDAL	Antoine	Technicien usinage	SOCIETE TORNIER SAS
M.	VIGOURT	Jean-Pierre	Agent de fonderie	Fonderie GHM
M.	VOINCHET	Pascal	Contremaitre	SFT GONDRAND Frères G.M.G
M.	VOIZEUX	Serge	Fraiseur CN	S.A.S Gorse Mécanique Généralc

M.	WALTHER	William	Ouvrier peintre	CONSTRUCTIONS METALLIQUES AUER
M.	WITTWER	Francis	Retraité	CONSTRUCTIONS METALLIQUES AUER
M.	YEUNG	Chor	Chef de projet développement et produits	PRODUITS PLASTIQUES PERFORMANTS

ARTICLE 4 : La médaille d'honneur du travail GRAND OR est décernée à :

M.	ADAM	Pascal	Technicien – Responsable de bureau	CIC EST
M.	AÏDI	Rachid	Fraiseur	Fonderies de Brousseval et Montreuil G.M.G S.A.S Gorse Mécanique Générale
M.	AMARO	Philippe	Mécanicien	AGENCE NATIONALE POUR LA GESTION DES DECHETS RADIOACTIFS REGNIER S.A.S ETABLISSEMENT MAURICE REGNIER
M.	BERNARD	Jean-Michel	Agent d'intendance	
Mme	BERNARD	Micheline	Ouvrière de production	
Mme	BERNET	Claudine	Employée de comptabilité	SOCIETE SOVAL
M.	BLONDELET	Didier	Tourneur CN	Acieries Hachette & Driout
M.	BOURBON	Didier	Chauffagiste	FIFFAGE ENERGIE THERMIE GRAND EST
Mme	BOUTAYEBA	Karine	Opératrice de production	COGESAL MIKO
Mme	BRESSON	Dominique	Responsable péage	APRR RHIN
M.	BRIOT	André	Carreleur	RONZAT SAS
Mme	CIIAFFAUT	Michèle	Responsable service comptabilité	CPAM de la Haute-Marne

Mme	COLLOT	Sylvie	Référent technique	CPAM de la Haute-Marne
M.	COMMELIN	Marc	Chauffeur	SUEZ RV NORD EST
M.	COTHENET	Maurice	ETAM en constructions métalliques	CONSTRUCTIONS METALLIQUES AUER
Mme	COURRÈGES	Chantale	Secrétaire	SELAS BC-LAB
M.	CROUZIER	Sidney	Retraité	ROTOCHAMPAGNE
Mme	DELABORDE	Jocelyne	Comptable	YZICO conseil & expertise
M.	DENIGUES	Patrick	Réceptionniste matière première	ETILAM
Mme	DRIEUX	Corinne	Secrétaire	INSTITUTION DU SACRE- COEUR
M.	DUPONT	Michel	Cariste	COGESAL MIKO
M.	DUPONT	Serge	Opérateur de production	PRODUITS PLASTIQUES PERFORMANTS
Mme	DURAND	Béatrice	Employé commercial	GROUPE CASINO – Mme MATHIEU
M.	FIAUX	Philippe	Directeur	CIC EST
Mme	FLAMERION	Christine	Secrétaire	SELAS BC-LAB
Mme	FLEURY	Maryline	Assistante logistique	SOCIETE SOVAL
M.	FOURNIER	Joël	Chauffeur	SUEZ RV NORD EST
Mme	GASCARD	Nicole	Opératrice couture	AUBE BEDDING
M.	GAVELLE	Patrick	Cariste	ARCELORMITTAL WIRE FRANCE

Mme	GEOFFROY	Chantal	Secrétaire	SELAS BC-LAB
Mme	GEORGEON	Sabine	Opératrice de production	PRODUITS PLASTIQUES PERFORMANTS
M.	GEORGES	Didier	Responsable de service	CPAM de la Haute-Marne
Mme	GÉRARD	Nadine	Ouvrière qualifiée	COGESAL MIKO COMMISSARIAT A L'ENERGIE ATOMIQUE ET AUX ENERGIES ALTERNATIVES
M.	GRUMELART	Christian	Responsable de garage	
M.	GUILLON-MAS	Thierry	Directeur achats	Le Journal de la Haute-Marne
Mme	GUINOT	Danièle	Employée de banque	BNP PARIBAS – RHG GAP
Mme	GUIRLINGER	Marie-Christine	Empocheuse	AUBE BEDDING
M.	HENRY- BERNARDIN	Jean-Marc	Conducteur offset	SA IMPRIMERIE DE CHAMPAGNE
M.	HUMBERT	Didier	Mécanicien d'entretien	Fonderies de Brousseval et Montreuil
M.	JEANDON	Yves	Magasinier	PREVOT SMETA
M.	JOB	Gérard	Polisseur sur implant	ESPACE HAMELIN
M.	JOVIGNOT	Christophe	Responsable de production	SA IMPRIMERIE DE CHAMPAGNE
Mme	LACOMBLE	Catherine	technicien qualité	COGESAL MIKO CAISSE D'EPARGNE LORRAINE CHAMPAGNE- ARDENNE
M.	LAMBERT	Michel	Chargé d'affaires	
M.	LAMBERT	Yannick	Soudeur	Société GHM
M.	LAMURE	Lionnel	Opérateur de production	GREATBATCH Médical

M.	LANCELOT	Hugues	Employé de banque	CIC EST
Mme	LANGE	Pascale	Agcnt de service	ISS PROPRETE Agence Sud Champagne
Mme	LAVOCAT	Catherine	Technicienne de laboratoire	SELAS BC-LAB
Mme	LIEBAUX	Sylvette	Employée de bureau	CPAM de la Haute-Marne SA ANCIENS ETABLISSEMENTS SOMBORN LANG FERRY & CIE
M.	MAIGROT	Bruno	Soudeur	
M.	MAILLOT	Henri	Chef d'Equipe	AVK HAUT-MARNAISE SAS ARCELORMITTAL TUBULAR PRODUCTS HAUTMONT
M.	MALHER	Jean-Pierre	Opérateur refendeuse	
M.	MALOSTO	Thierry	Tourneur	Société GHM
M.	MAQUET	Michel	Ouvrier	Société GHM
M.	MARCHAL	François	Technicien maintenance outillage	FORGES DE COURCELLES SOCIETE FORESTIERE DE LA CAISSE DES DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS
M.	MARIVET	Gilles	Agent technique	
M.	MATHIEU	Thierry	Magasinier	Yanmar Construction Equipment Europe SAS SAS CHESNAU CHRISTIAN ET FILS POLISSAGE EN TOUT GENRE
M.	MAZZOCCHI	Dominique	Ouvrier	
M.	MENGUAL	Jacques	Chargeur	Société GHM
M.	MICHEL	Vincent	Mécanicien	F2J REMAN CHAUMONT
M.	MLYNCZAK	Daniel	Charpentier soudeur	Atelier Bois & Cie

Mme	MOUILLET	Edith	Adjointe RH et achats	HAUTE-MARNE LIBEREE HOLDING
Mme	MULLER	Evelyne	Assistante gestion	FERRY CAPITAIN
M.	NOËL	Francis	Agent de maitrise	Fonderie GHM
M.	PAINDAVOINE	Marc	Agent de fonderie	Fonderies de Brousseval et Montreuil
M.	PAREDES	Manuel	Expert polissage	GREATBATCH Médical
Mme	PARENT	Chantal	Monteur elichès	CONSTANTIA JEANNE D'ARC S.A.S
Mme	PELTIER	Ginette	Chef de poste	Société AIV
Mme	PERNOT	Odile	Retraitée	CONSTRUCTIONS METALLIQUES AUER
Mme	PERRET	Chantal	Hôtesse d'accueil	Association de Santé au Travail de la Haute-Marne
M.	PIGEARD	Daniel	Dessinateur projeteur	Fonderies de Brousseval et Montreuil
M.	PIROLLEY	Thierry	Opérateur de production	GREATBATCH Médical
M.	PLANTEGENET	Denis	Conducteur de lignes	COGESAL MIKO
Mme	PRÉVOT	Josiane	Agent de nettoyage	Acieries Hachette & Driout
M.	PROMENZIO	Dominique	Menuisier	MATFOR
M.	RACLOT	Eric	Détacheur	CLAS GALVAPLAST
M.	RAUSCHER	Eric	Chargé de maintenance effective	COGESAL MIKO
M.	RIMBAULT	Gérard	Menuisier aluminium	MATFOR

M.	RIMBAULT	Guy	Technicien commercial	MATFOR
M.	ROBERT	Jean-Luc	Agent enquêteur	CPAM de la Haute-Marne
Mme	ROBERT	Lydie	Responsable paye	FORGES DE COURCELLES
M.	ROLOT	Jean-François	Aide Modeleur	Acieries Hachette & Driout
M.	ROUSSELOT	Dominique	Technicien maintenance confirmé	PRODUITS PLASTIQUES PERFORMANTS
M.	ROUYER	Michel	Directeur de secteur	ONYX EST – VEOLIA
M.	SANCIER	Jean-François	Trancanneur	ETILAM
M.	SANCIER	Patrick	Mouleur	SOCIETE NOUVELLE FONDERIES ET ATELIERS SALIN
M.	SANLIARD	Michel	Responsable vente export	Acieries Hachette & Driout
M.	SCHEUCH	Jean-Paul	Tourneur numérique	Acieries Hachette & Driout
Mme	SEDANO	Evelyne	Cariste	COGESAL MIKO
M.	SEGAIS	Bruno	Dessinateur	Atelier Bois & Cie
M.	SERBONT	Patrick	Technicien d'atelier	Fonderies de Brousseval et Montreuil
Mme	SERRURIER	Manuela	Assistante commerciale	SOCIETE SOVAL
Mme	SPONEM	Claudie	Conseillère de clientèle	CIC EST
Mme	THIÉBLEMONT	Agnès	Machiniste confirmé	AUBE BEDDING
M.	THOUVENIN	Jean-Philippe	Couvreur	ENTREPRISE BUGUET



PREFET DE HAUTE-MARNE

**DIRECTION DEPARTEMENTALE
DE LA COHESION SOCIALE ET
DE LA PROTECTION DES POPULATIONS**

**ARRETE PREFECTORAL N° 102 du 04 juillet 2018
Fixant les membres du Comité Médical Départemental et de la Commission de Réforme
du département de la Haute-Marne**

**LE PREFET DE LA HAUTE-MARNE
Chevalier de la Légion d'honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite**

VU le Code de la Santé Publique ;

VU la loi n° 83.634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n° 86.442 du 14 mars 1986 modifié relatif à la désignation des médecins agréés, à l'organisation des comités médicaux et des commissions de réforme ;

Vu le décret n°87-602 du 30 juillet 1987 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif à l'organisation des comités médicaux, aux conditions d'aptitude physique et au régime des congés de maladie des fonctionnaires territoriaux ;

VU le décret n° 2009-1484 du 03 décembre 2009 relatif aux Directions Départementales Interministérielles ;

VU l'arrêté du 04 août 2004 relatif aux Commissions de Réforme des agents de la fonction publique territoriale et de la fonction publique hospitalière ;

VU l'arrêté du premier ministre en date du 13 juin 2018 portant nomination de M. Christophe ADAMUS en qualité de Directeur Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations de la Haute Marne à compter du 1^{er} juillet 2018.

VU l'arrêté préfectoral N° 92 du 02 juillet 2018, portant délégation de signature à M. Christophe ADAMUS, Directeur Départemental de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations de la Haute-Marne en matière d'administration générale ;

VU l'arrêté préfectoral n° 02 du 09 janvier 2017 fixant les membres du Comité Médical Départemental et de la Commission de Réforme du département de la Haute-Marne,

SUR proposition du Directeur Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations de la Haute-Marne :

A R R E T E

ARTICLE 1^{er} : L'arrêté préfectoral DDCSPP n° 02 du 09 janvier 2017 est abrogé.

ARTICLE 2 : Sont nommés membres du Comité Médical Départemental et de la Commission de Réforme, pour une période de trois années, les médecins figurant sur la liste ci-dessous.

MEDECINS MEMBRES DU COMITE MEDICAL ET DE LA COMMISSION DE REFORME

MEDECINE GENERALE Titulaire	GUILLAUMOT Michel Centre Hospitalier de la Haute-Marne Hôpital André Breton BP 142 52108 SAINT DIZIER Cedex
MEDECINE GENERALE Titulaire	MILLERON Jacques Centre Hospitalier 2, rue Jeanne d'Arc 52014 CHAUMONT
MEDECINE GENERALE Suppléant	TROMPETTE Frédéric Résidence GIGNY Val d'Ornel 23 place du général de Gaulle 52100 SAINT DIZIER
NEURO- PSYCHIATRIE Titulaire	SAAD Serge 5, Avenue Carnot 52000 CHAUMONT
RHUMATOLOGIE Suppléant	GOUDOT Bernard 2, rue Lucien Fézandelle 52100 SAINT DIZIER
GYNECOLOGIE OBSTETRIQUE Titulaire	OYONO Théophile Centre Hospitalier 2, rue Jeanne d'Arc 52014 CHAUMONT
GYNECOLOGIE OBSTETRIQUE Suppléant	MERGER Jacques 30, rue Bouchardon 52000 CHAUMONT

ARTICLE 3: Les recours dirigés contre le présent arrêté doivent être portés devant le Tribunal Administratif de CHALONS EN CHAMPAGNE dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou, pour les personnes auxquelles il sera notifié, à compter de sa notification.

ARTICLE 4 : Le Secrétaire Général de la Préfecture de la Haute-Marne et Monsieur le Directeur Départemental de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Haute Marne.

Chaumont, le 04 juillet 2018

Pour le Préfet et par délégation
Le Directeur Départemental de la Cohésion
Sociale et de la Protection des Populations



Christophe ADAMUS

PREFET DE HAUTE-MARNE

**DIRECTION DEPARTEMENTALE
DE LA COHESION SOCIALE ET
DE LA PROTECTION DES POPULATIONS**

**ARRETE PREFECTORAL n°103 du 04 juillet 2018
Portant composition de la Commission de Réforme
pour les agents relevant de la Fonction Publique Hospitalière**

**LE PREFET DE LA HAUTE-MARNE
Chevalier de la Légion d'honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite**

VU le Code de la Santé Publique ;

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

VU la loi n° 86-33 du 09 janvier 1986 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière ;

VU le décret n° 86-386 du 19 avril 1988 relatif aux conditions d'aptitude physique et aux congés de maladie des agents de la fonction publique hospitalière ;

VU le décret n° 92-794 du 14 août 1992, modifié par le décret n° 96.742 du 22 août 1996 relatif aux Commissions Administratives Paritaires Locales et Départementales de la fonction publique hospitalière ;

VU l'arrêté du 04 août 2004 relatif aux Commissions de Réforme des agents de la fonction publique territoriale et de la fonction publique hospitalière ;

VU le décret n° 2009-1484 du 03 décembre 2009 relatif aux Directions Départementales Interministérielles ;

VU l'arrêté du premier ministre en date du 13 juin 2018 portant nomination de M. Christophe ADAMUS en qualité de Directeur Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations de la Haute Marne à compter du 1^{er} juillet 2018.

VU l'arrêté préfectoral N° 92 du 02 juillet 2018, portant délégation de signature à M. Christophe ADAMUS, Directeur Départemental de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations de la Haute-Marne en matière d'administration générale ;

VU l'arrêté préfectoral DDCSPP n° 144 du 05 octobre 2015 fixant la composition de la commission de réforme de la fonction publique hospitalière ;

SUR proposition du Directeur Départemental de la Cohésion Social et de la Protection des Populations de la Haute-Marne ;

A R R E T E

ARTICLE 1^{er} : L'arrêté préfectoral n° 144 du 05 octobre 2015, portant composition de la commission de réforme pour les agents relevant de la fonction publique hospitalière susvisé est abrogé.

ARTICLE 2 : La Commission de Réforme des établissements qui relèvent de la fonction publique hospitalière est ainsi composée :

Président :

Madame le Préfet de la Haute-Marne ou son représentant

Deux praticiens de médecine générale :

Titulaires :

Monsieur le Docteur GUILLAUMOT Michel
Monsieur le Docteur MILLERON Jacques

Suppléant :

Monsieur le Docteur TROMPETTE Frédéric

Auxquels sera adjoint s'il y a lieu pour l'examen de cas relevant de sa qualification un médecin spécialiste inscrit sur la liste des médecins spécialistes membres du Comité Médical par arrêté préfectoral n° 102 du 04/07/2018.

Deux représentants de l'administration :

1^{er} Titulaire :

- Monsieur Allain OTTENWAELDER – Centre Hospitalier de Montier en Der

Suppléants :

- Monsieur Angelo MANZONI – Maison de retraite de Doulaincourt
- Madame Anne-Marie GEYER – Maison de retraite de Doulaincourt

2^{ème} Titulaire :

- Madame Brigitte FISCHER – PATRIAT – Maison de retraite de Doulaincourt

Suppléants :

- Madame Marie-Rose PATELLI – Maison de retraite de Chateauvillain
- Jean-François GEOFFRIN – Maison de retraite de Doulaincourt

Deux représentants du personnel appartenant à la même catégorie que l'agent intéressé :

- **COMMISSION PARITAIRE N° 1 - corps de catégorie A – Personnel d'encadrement technique**

Titulaires : M. Pierre-Yves GLAIZE – Centre Hospitalier de la Haute-Marne
M. Vincent MORLOT – Centre Hospitalier de Chaumont

- **COMMISSION PARITAIRE N° 2 – corps de catégorie A – Personnels de catégorie A des services de soins, des services médico-techniques et des services sociaux**

1^{er} Titulaire : M. Yann GRISVAL – Centre Hospitalier de Langres
Suppléants : M. Bruno FRANCOIS – Centre Hospitalier de la Haute-Marne
M. Stéphane COLLIN – Centre Hospitalier de Saint-Dizier

2^{ème} Titulaire : Mme GERARD Stéphanie – Centre Hospitalier de la Haute-Marne
Suppléants : Mme LECOMTE Karine – Centre Hospitalier de Langres
Mme VALTON Laure – Centre Hospitalier de Saint-Dizier

- **COMMISSION PARITAIRE N° 3 - corps de catégorie A – Personnels d'encadrement administratif**

Titulaires : Mme HARTSTERN Monique – Centre Hospitalier de la Haute-Marne
Mme MICHELIN Sylvie – Hôpital Local de Bourbonne les Bains

- **COMMISSION PARITAIRE N° 4 – corps de catégorie B – Personnels d'encadrement technique et ouvrier**

Titulaires : M. DEBEUX Sylvain – Centre Hospitalier de Saint-Dizier
M. DHIEVRE Stéphane – Centre Hospitalier de la Haute-Marne

Suppléants : M. MASSOTTE Adrien – Centre Hospitalier de Langres
M. SCHMITT Eric – Centre Hospitalier de Saint-Dizier

- **COMMISSION PARITAIRE N° 5 – corps de catégorie B – Personnels des services de soins, des services médico-techniques et des services sociaux**

1^{er} Titulaire : Mme MARTIN Magali – Hôpital Local de Joinville
Suppléants : Mme BALLAY Brigitte – Centre Hospitalier de la Haute-Marne
Mme LAFFIN Isabelle – Centre Hospitalier de Langres

2^{ème} Titulaire : M. MERCEY François – Centre Hospitalier de Langres
Suppléants : M. VAUTRIN Christophe – Centre Hospitalier de Langres
Mme MASSIN DENIS Catherine – Centre Hospitalier de Chaumont

- **COMMISSION PARITAIRE N° 6 – corps de catégorie B – Personnels d’encadrement administratif et des secrétariats médicaux**

Titulaires : Mme ROUSSEL-DRUART Sandrine – Centre Hospitalier de la Haute-Marne
Mme LOMONACO Pascale – Centre Hospitalier de Langres

Suppléants : Mme FORCHANTRE Karen – Centre Hospitalier de Saint-Dizier
Mme DROUOT Violette – MAS d’Andelot

- **COMMISSION PARITAIRE N° 7 – corps de catégorie C – Personnels techniques, ouvriers, conducteurs d’automobiles, conducteurs ambulanciers et personnels d’entretien et de salubrité**

1er Titulaire : M. VIOT Jacky – Centre Hospitalier de la Haute-Marne

Suppléants : M. MONGIN Pascal – Centre Hospitalier de Chaumont
Mme DELAMAIN Muriel – Maison de retraite de Chateauvillain

2ème Titulaire : Mme ZERBINI Rachel – Centre Hospitalier de Saint-Dizier

Suppléants : M. STERLE Samuel – Centre Hospitalier de Langres
M. THOMAS Gérard – Maison de retraite de Fayl Billot

- **COMMISSION PARITAIRE N° 8 – corps de catégorie C – Personnels des services de soins, des services médico-techniques et des services sociaux**

1er Titulaire : Mme CORTINOVIS Nathalie – Hôpital Local de Joinville

Suppléants : M. HUOT Guy – Centre Hospitalier de Haute-Marne
M. BEDET Gérard – Hôpital local de Wassy

2ème Titulaire : Mme CAPPE Corinne – Centre Hospitalier de Saint-Dizier

Suppléants : Mme MUGNIER Nelly – MAS d’Andelot
Mme LEFEUVRE Nadine – Maison de Retraite de Nogent

- **COMMISSION PARITAIRE N° 9 – corps de catégorie C – Personnels administratifs**

1er Titulaire : Mme JANIN Elodie – Hôpital local de Wassy

Suppléants : Mme NOLY Sylvie – Centre Hospitalier de Chaumont
Mme FORGEOT Fabienne – Maison de retraite de Nogent

2ème Titulaire : Mme ROCROUGE Véronique – Centre Hospitalier de Langres

Suppléants : Mme PETIT Odile – Centre Hospitalier de Saint-Dizier
Mme SOLONNEL Nadine – Hôpital Local de Bourbonne les Bains

- **COMMISSION PARITAIRE N° 10 – corps de catégorie A – Personnels sages-femmes**

Titulaires : M. GIRARD Mickaël – Centre Hospitalier de Langres

Mme MASCITTI HUMBERT Elodie – Centre Hospitalier de Chaumont

Suppléants : Mme MACQUART Julie – Centre Hospitalier de Saint-Dizier
Mme LEVEFVE Julie – Centre Hospitalier de Saint-Dizier

ARTICLE 3 : Les recours dirigés contre le présent arrêté doivent être portés devant le Tribunal Administratif de CHALONS EN CHAMPAGNE dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou, pour les personnes auxquelles il sera notifié, à compter de sa notification.

ARTICLE 4 : Le Secrétaire Général de la Préfecture de la Haute-Marne et Monsieur le Directeur Départemental de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Haute-Marne.

Chaumont, le 04 juillet 2018

Pour le Préfet et par délégation
Le Directeur Départemental de la Cohésion
Sociale et de la Protection des Populations



Christophe ADAMUS

PREFET DE HAUTE-MARNE

**DIRECTION DEPARTEMENTALE
DE LA COHESION SOCIALE ET
DE LA PROTECTION DES POPULATIONS**

**ARRETE PREFECTORAL N° 109 du 09 juillet 2018
Portant composition de la Commission de Réforme
pour les agents relevant du Conseil Régional Grand Est**

**LE PREFET DE LA HAUTE-MARNE
Chevalier de la Légion d'honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite**

VU le Code de la Santé Publique ;

VU la loi n° 83.634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n° 86.442 du 14 mars 1986 modifié relatif à la désignation des médecins agréés, à l'organisation des comités médicaux et des commissions de réforme ;

Vu le décret n°87-602 du 30 juillet 1987 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif à l'organisation des comités médicaux, aux conditions d'aptitude physique et au régime des congés de maladie des fonctionnaires territoriaux ;

VU le décret n° 2009-1484 du 03 décembre 2009 relatif aux Directions Départementales Interministérielles ;

VU l'arrêté du 04 août 2004 relatif aux Commissions de Réforme des agents de la fonction publique territoriale et de la fonction publique hospitalière ;

VU l'arrêté du premier ministre en date du 13 juin 2018 portant nomination de M. Christophe ADAMUS en qualité de Directeur Départemental de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations de la Haute Marne à compter du 1^{er} juillet 2018.

VU l'arrêté préfectoral N° 92 du 02 juillet 2018, portant délégation de signature à M. Christophe ADAMUS, Directeur Départemental de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations de la Haute-Marne en matière d'administration générale ;

SUR proposition de Monsieur le Directeur Départemental de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations de la Haute-Marne :

ARRETE

ARTICLE 1 : La commission de réforme pour les agents relevant du Conseil Régional Grand Est est composée ainsi qu'il suit :

Président :

Madame le Préfet de la Haute-Marne ou son représentant

Deux praticiens de médecine générale :

Titulaires :

Monsieur le Docteur GUILLAUMOT Michel
Monsieur le Docteur MILLERON Jacques

Suppléant :

Monsieur le Docteur TROMPETTE Frédéric

Auxquels sera adjoint s'il y a lieu pour l'examen de cas relevant de sa qualification un médecin spécialiste inscrit sur la liste des médecins spécialistes membres du Comité Médical par arrêté préfectoral n°102 du 04/07/2018.

Deux représentants de l'administration :

Titulaires :

Madame Pascale KREBS – Région Grand Est – Maison de la Région – 5, rue de Jéricho – CS 70441 – 51037 CHALONS-EN –CHAMPAGNE CEDEX

Monsieur Jean-Jacques BAYER– Région Grand Est – Maison de la Région – 5, rue de Jéricho – CS 70441 – 51037 CHALONS-EN –CHAMPAGNE CEDEX

Suppléants :

Madame Christine GUILLEMY – Région Grand Est – Maison de la Région – 5, rue de Jéricho – CS 70441 – 51037 CHALONS-EN –CHAMPAGNE CEDEX

Monsieur Frédéric FABRE– Région Grand Est – Maison de la Région – 5, rue de Jéricho – CS 70441 – 51037 CHALONS-EN –CHAMPAGNE CEDEX

Madame Fabienne CUDEL – Région Grand Est – Maison de la Région – 5, rue de Jéricho – CS 70441 – 51037 CHALONS-EN –CHAMPAGNE CEDEX

ARTICLE 2 :

Représentants du personnel appartenant à la même catégorie que l'agent intéressé

CATEGORIE C

Titulaires :

Madame Corinne FONTAINE – 13, rue des Voiliers - 52200 PEIGNEY

Madame Karine KOZAKIEWIEZ – 8, impasse des Antes – 52000 CHAMARANDES-CHOIGNES

Suppléants :

Monsieur Didier CHAFFAUT – 1, rue Prodhon – 52260 LANNES


Madame Corinne SERMAGE – 80, rue Maréchal de Lattre de Tassigny – 52260
ROLAMPONT

ARTICLE 3 : Les recours dirigés contre le présent arrêté doivent être portés devant le Tribunal Administratif de CHALONS EN CHAMPAGNE dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou, pour les personnes auxquelles il sera notifié, à compter de sa notification.

ARTICLE 4 : Le Secrétaire Général de la Préfecture de la Haute-Marne et Monsieur le Directeur Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Haute-Marne.

CHAUMONT, le 09 juillet 2018

Pour le Préfet et par délégation
Le Directeur Départemental de la Cohésion
Sociale et de la Protection des Populations



Christophe ADAMUS



PREFET DE LA HAUTE-MARNE

Direction départementale des territoires

Service environnement forêt

Bureau biodiversité-forêt-chasse

Dossier suivi par : Frédéric Larmet
Tel : 03 51 55 60 32 – Fax : 03 25 30 79 88
frederic.larmet@haute-marne.gouv.fr

ARRÊTÉ N° 1796 du 10/07/2018

portant application du régime forestier d'un terrain sis à Reynel.

**Le Préfet de la Haute-Marne,
chevalier de la Légion d'Honneur
officier de l'Ordre National du Mérite**

Vu l'article L 214-3 du Code Forestier,

Vu la délibération du conseil municipal de Reynel en date du 08/06/2018,

Vu le plan des lieux,

Vu l'avis du directeur d'agence de l'Office National des Forêts,

Vu l'arrêté préfectoral n° 698 du 28/02/2017 portant délégation de signature à Monsieur Jean-Pierre Graule, Directeur départemental des territoires de la Haute-Marne,

Vu l'arrêté n° 2017/3 du 28/02/2017 portant subdélégation de signature à Monsieur Frédéric Larmet, responsable du domaine « forêt » à la direction départementale des territoires de la Haute-Marne,

Sur proposition du Directeur départemental des territoires de la Haute-Marne,

ARRÊTE

Article 1 : relève(nt) du régime forestier la(es) parcelle(s) de terrain désignée(s) au tableau suivant :

département	Personne morale propriétaire	lieu-dit	section	n°	contenance			Territoire communal
					ha	a	ca	
Haute-Marne	Commune de Reynel	Les Battants	ZH	36cpartie	0	10	72	REYNEL
		Les Battants	ZH	45	0	9	50	
		Les Battants	ZH	46	0	18	30	
		Les Battants	ZH	48	0	30	30	
		Les Battants	ZH	50	0	28	70	
		Les Battants	ZH	51	0	25	40	
		Piblemont	ZK	39	0	65	20	
		Piblemont	ZK	41	0	67	50	
		l'Epinotte	ZK	23a	0	98	14	
		l'Epinotte	ZK	23bpartie	0	16	87	

Article 2 : la présente décision pourra être déférée au Tribunal Administratif de Châlons en Champagne dans le délai de deux mois à compter de sa publication.

Article 3 : Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture de la Haute-Marne, Monsieur le Directeur Départemental des Territoires, Monsieur le Directeur Territorial de l'Office National des Forêts Grand Est sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché dans la commune de Reynel et inséré au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture.

Chaumont, le 10/07/2018

Pour le Préfet et par délégation,
le Directeur départemental des territoires
par délégation,
le responsable domaine forêt


Frédéric Larmet



PREFET DE LA HAUTE-MARNE

Direction départementale des territoires

Service environnement forêt

Bureau biodiversité-forêt-chasse

Dossier suivi par : Frédéric Larmet
Tel : 03 51 55 60 32 – Fax : 03 25 30 79 88
frederic.larmet@haute-marne.gouv.fr

ARRÊTÉ N° 1835 du 12/07/2018

portant application du régime forestier d'un terrain sis à Verbiesles.

**Le Préfet de la Haute-Marne,
chevalier de la Légion d'Honneur
officier de l'Ordre National du Mérite**

Vu l'article L 214-3 du Code Forestier,

Vu la délibération du conseil municipal de Verbiesles en date du 26/01/2018,

Vu le plan des lieux,

Vu l'avis du directeur d'agence de l'Office National des Forêts,

Vu l'arrêté préfectoral n° 698 du 28/02/2017 portant délégation de signature à Monsieur Jean-Pierre Graule, Directeur départemental des territoires de la Haute-Marne,

Vu l'arrêté n° 2017/3 du 28/02/2017 portant subdélégation de signature à Monsieur Frédéric Larmet, responsable du domaine « forêt » à la direction départementale des territoires de la Haute-Marne,

Sur proposition du Directeur départemental des territoires de la Haute-Marne,

ARRÊTE

Article 1 : relève(nt) du régime forestier la(es) parcelle(s) de terrain désignée(s) au tableau suivant :

département	Personne morale propriétaire	lieu-dit	section	n°	contenance			Territoire communal
					ha	a	ca	
Haute-Marne	Commune de Verbiesles	Sous le Bois Millet	A	455	0	6	80	VERBIESLES
		Sur la Tête de Vache	B	63	0	73	37	
		Sur la Tête de Vache	B	64	0	42	20	
		Sur la Tête de Vache	B	66	0	25	80	
		Sur la Tête de Vache	B	67	0	22	50	
		Au Champ Blanc	B	141	0	26	44	
		Sur l'Essarton	C	471p	0	11	26	
		Au Champ Sarazin	ZA	48	0	41	60	

Article 2 : la présente décision pourra être déférée au Tribunal Administratif de Châlons en Champagne dans le délai de deux mois à compter de sa publication.

Article 3 : Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture de la Haute-Marne, Monsieur le Directeur Départemental des Territoires, Monsieur le Directeur Territorial de l'Office National des Forêts Grand Est sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché dans la commune de Verbiesles et inséré au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture.

Chaumont, le 12/07/2018

Pour le Préfet et par délégation,
le Directeur départemental des territoires
par délégation,
le responsable domaine forêt


Frédéric Larmet



PREFET DE LA HAUTE-MARNE

**Direction départementale des territoires
Service économie agricole
Bureau des structures**

DECISION PREFECTORALE N°1758 du 05/07/2018

**relative aux modifications des conditions d'agrément d'un GAEC agréé
et à l'application de la transparence concernant
le GAEC DU CHAMPET à Mouilleron (52160)**

**Le Préfet de la Haute-Marne
Officier de l'Ordre National du Mérite
Chevalier de la Légion d'Honneur**

Vu les articles L. 323-1 et suivants, ainsi que les articles R. 323-8 et suivants du code rural et de la pêche maritime, relatifs aux groupements agricoles d'exploitation en commun (GAEC),

Vu la loi du 12 novembre 2013 habilitant le Gouvernement à simplifier les relations entre l'administration et les citoyens et ses décrets d'application,

Vu la loi n° 2014-1170 du 13 octobre 2014 d'avenir de l'agriculture, de l'alimentation et de la forêt (LAAAF), et notamment son article 11,

Vu le décret n° 2014-1515 du 15 décembre 2014 relatif aux conditions d'accès des groupements agricoles d'exploitation en commun totaux aux aides de la politique agricole commune,

Vu le décret n° 2015-215 du 25 février 2015 relatif aux conditions et modalités d'agrément des GAEC et portant diverses dispositions d'adaptation réglementaire,

Vu le décret 2015-216 du 25 février 2015 relatif à l'agrément en tant que GAEC,

Vu l'arrêté préfectoral n° 1011 du 27 mars 2018 portant sur la création d'une formation spécialisée GAEC de la commission départementale d'orientation de l'agriculture,

Vu le décret du 10 février 2016 portant nomination de Madame Françoise Souliman en qualité de Préfet de la Haute-Marne,

Vu l'arrêté préfectoral n° 698 du 28 février 2017 portant délégation de signature à Monsieur Jean-Pierre Graule, directeur départemental des territoires en matière d'administration générale,

Vu la demande de modification(s) des conditions d'agrément déposée par les associés du GAEC DU CHAMPET et réputée complète le 1^{er} juin 2018,

Vu la décision collective des associés du GAEC DU CHAMPET réunis le 20 février 2018 afin de délibérer sur la demande de Madame Mary-Lyne SAUVAGEOT qui souhaite exercer une activité extérieure au GAEC en qualité d'associés de la SARL CHAMPET ENERGIE (méthanisation),

Considérant que le GAEC DU CHAMPET dont le siège social est localisé à MOUILLERON a reçu un agrément sous le numéro 96.52.746 en date du 22 avril 1996,

Considérant que la demande de modification des conditions d'agrément déposée par les associés du GAEC DU CHAMPET porte sur l'installation de M. Anthony SAUVAGEOT, impliquant une augmentation du capital social du groupement et une nouvelle répartition des parts sociales entre les associés,

Considérant que les modifications projetées ne remettent pas en cause le respect des conditions d'agrément du GAEC DU CHAMPET,

Considérant que l'avis de la formation spécialisée « GAEC » de la CDOA de la Haute marne aux modifications projetées par le GAEC DU CHAMPET ne peut être pris en compte, faute de réponse de la moitié au moins des membres dans le cadre d'une consultation électronique lancée le 18 juin 2018,

DECIDE :

Article 1 : Modification(s)

Les modifications projetées concernant les conditions d'agrément du GAEC DU CHAMPET sont acceptées.

Sous réserve de la réalisation effective des modifications portées à la connaissance du Préfet le 1^{er} juin 2018 le GAEC DU CHAMPET est composé des 4 associés suivants :

Civilité	Prénom	Nom	Né(e) le	Statut
Monsieur	Jerome	SAUVAGEOT	01/09/73	Co-gérant
Madame	Mary Lyne	SAUVAGEOT	04/10/73	Co-gérant
Monsieur	Stephane	SAUVAGEOT	27/11/76	Co-gérant
Monsieur	Anthony	SAUVAGEOT	24/11/94	Co-gérant

Article 2 : Formalités d'immatriculation et de publicité

À compter de la présente décision, les associés du GAEC peuvent procéder sans délai aux formalités de publicité et d'immatriculation au registre du commerce et des sociétés (RCS). Toutes les pièces justifiant la mise en œuvre effective des modifications statutaires devront être adressées au Préfet (DDT).

Article 3 : Exclusivité de l'activité agricole, en son sein, du GAEC et de ses associés

Les associés d'un GAEC ne peuvent se livrer à l'extérieur du groupement, à titre individuel ou dans un cadre sociétaire, à l'une des activités mentionnées à l'article L. 311-1 du Code rural et de la pêche maritime pratiquées par le groupement, en application de l'article L323-2 susvisé.

Les associés d'un GAEC total ne peuvent se livrer à l'extérieur du groupement, à titre individuel ou dans un cadre sociétaire, à une activité correspondant à la maîtrise et à l'exploitation d'un cycle biologique de caractère végétal ou animal et constituant une ou plusieurs étapes nécessaires au déroulement de ce cycle.

Article 4 : Règles de transparence en vue du bénéfice d'aides publiques

En application du décret du 15 décembre 2014 susvisé, l'attribution de la transparence aux associés des GAEC totaux, s'applique comme suit, en distinguant deux types d'aides :

- Aides de la Politique Agricole Commune (PAC) citées à l'article R. 323-52 susvisé

En vue du bénéfice de ces aides, l'attribution de la transparence aux associés est accordée au regard des parts sociales détenues par chaque associé (portion d'exploitation), sous réserve qu'il remplisse les conditions d'éligibilité pour l'agrément en qualité de GAEC total.

L'agrément du GAEC DU CHAMPET est maintenu en qualité de **GAEC total**.

Sous réserve de la réalisation effective des modifications portées à la connaissance du Préfet le 1^{er} juin 2018, le capital social du GAEC DU CHAMPET est fixé à 394740,00 €. Il est divisé en 25800 parts sociales et réparties comme suit :

Civilité	Prénom	Nom	Nombre de parts sociales	Proportion du capital social en %
Monsieur	Jerome	SAUVAGEOT	7700	29,85
Madame	Mary Lyne	SAUVAGEOT	2600	10,07
Monsieur	Stephane	SAUVAGEOT	10300	39,92
Monsieur	Anthony	SAUVAGEOT	5200	20,15

- Autres aides (aides aux investissements FEADER ou nationales, etc.) :

En application de l'article R. 323-53 susvisé, pour les aides autres que celles mentionnées à l'article R. 323-52, qui sont attribuées par exploitation et dont les dispositions qui les créent prévoient expressément l'application du principe de transparence prévu à l'article L. 323-13, les seuils d'aides et plafonds du dispositif sont multipliés par le nombre d'associés du groupement, à compter de son immatriculation et au plus tôt depuis le 1er janvier 2015.

Sous réserve de la réalisation effective des modifications portées à la connaissance du Préfet le 1^{er} juin 2018, le GAEC DU CHAMPET compte **4 associés**.

Article 5 : travail extérieur des associés

Concernant l'exercice d'une activité professionnelle extérieure et accessoire d'un ou plusieurs de ses membres, les associés d'un GAEC total sont soumis aux règles de l'article D. 323-31-1 susvisé. Ils doivent obligatoirement adresser au Préfet une demande de dérogation, telle que prévue réglementairement, qui comporte notamment une décision collective des associés. Si la dérogation préfectorale n'est pas accordée, le GAEC encourt le retrait de son agrément, si l'activité extérieure est maintenue.

La dérogation sollicitée par les associés du GAEC DU CHAMPET pour que Madame Mary-Lyne SAUVAGEOT puisse exercer une activité extérieure au groupement sans remettre en cause l'agrément du GAEC est accordée sous réserve du respect des dispositions réglementaires et notamment que cette activité ne dépasse pas 536 heures annuelles. Toute modification des conditions de cette activité devra être notifiée sans délai au Préfet (DDT).

Article 6 : modifications intervenant dans le GAEC, postérieurement à son agrément

En application de l'article R. 323-19 sus-visé, le GAEC a l'obligation de porter à la connaissance du Préfet (DDT), au plus tard dans le mois qui suit sa mise en œuvre, toute modification intervenant dans son fonctionnement.

Sont concernées :

- toutes les modifications statutaires nécessitant une mise à jour des statuts, telles que les mouvements d'associés, la modification dans la répartition des parts sociales entre associés...
- les autres modifications de données listées à l'article R. 323-9, 2°, affectant les informations comprises dans la demande d'agrément (surfaces exploitées, modification du titre de jouissance, gérance...).
- les modifications liées à un fonctionnement qui nécessite une dérogation ou un maintien exceptionnel d'agrément lorsqu'il n'est plus conforme aux textes (associé unique, activité extérieure à régulariser...).

Article 7 : demande de dérogation en cas de non conformité pour maintien de l'agrément du GAEC

Le GAEC, lorsque son fonctionnement n'est plus conforme mais que les circonstances justifient, pour un temps limité, un maintien d'agrément, peut solliciter une dérogation auprès du Préfet, afin de régler au mieux sa situation. La demande de dérogation doit être adressée au Préfet (DDT) un mois après la survenue de l'événement rendant son fonctionnement non conforme (sortie d'associé, décès, etc.). Après examen, l'éventuelle dérogation pourra être accordée par le préfet, après avis de la formation spécialisée de la CDOA, sans pouvoir excéder une durée d'un an, à compter de la date de l'événement justifiant sa demande, en application de l'article L. 323-12 susvisé.

Article 8 : contrôle du respect des critères d'agrément

Le respect par les associés des conditions d'agrément du GAEC, notamment leur travail effectif et permanent au sein du GAEC, sera contrôlé régulièrement par l'administration. Le constat d'un non respect des critères d'agrément pourra conduire au retrait de l'agrément, après demande de régularisation.

Article 9 : délais et voies de recours

Les recours s'exercent dans le délai de deux mois suivant la notification de la décision préfectorale relative à l'agrément du GAEC, par recours administratif ou par recours contentieux auprès du tribunal administratif de Chalons-en-Champagne.

En cas de contestation par les associés du GAEC de la présente décision, le recours administratif s'exerce par recours hiérarchique auprès du ministre chargé de l'agriculture. Il est obligatoire et préalable au recours contentieux précité.

Article 10 : Exécution

Le Directeur départemental des territoires est chargé de l'exécution de la présente décision, qui sera notifiée au GAEC DU CHAMPET.

Chaumont, le 05 juillet 2018

Pour le Préfet et par délégation,
Le Directeur Départemental,


Jean-Pierre GRAULE



PREFET DE LA HAUTE-MARNE

Direction départementale des territoires
Service économie agricole
Bureau des structures

DECISION PREFECTORALE N°1759 du 05/07/2018

relative aux modifications des conditions d'agrément d'un GAEC agréé
et à l'application de la transparence concernant
le GAEC SAINT CHARLES à Oudincourt (52310)

Le Préfet de la Haute-Marne
Officier de l'Ordre National du Mérite
Chevalier de la Légion d'Honneur

Vu les articles L. 323-1 et suivants, ainsi que les articles R. 323-8 et suivants du code rural et de la pêche maritime, relatifs aux groupements agricoles d'exploitation en commun (GAEC),

Vu la loi du 12 novembre 2013 habilitant le Gouvernement à simplifier les relations entre l'administration et les citoyens et ses décrets d'application,

Vu la loi n° 2014-1170 du 13 octobre 2014 d'avenir de l'agriculture, de l'alimentation et de la forêt (LAAAF), et notamment son article 11,

Vu le décret n° 2014-1515 du 15 décembre 2014 relatif aux conditions d'accès des groupements agricoles d'exploitation en commun totaux aux aides de la politique agricole commune,

Vu le décret n° 2015-215 du 25 février 2015 relatif aux conditions et modalités d'agrément des GAEC et portant diverses dispositions d'adaptation réglementaire,

Vu le décret 2015-216 du 25 février 2015 relatif à l'agrément en tant que GAEC,

Vu l'arrêté préfectoral n° 1011 du 27 mars 2018 portant sur la création d'une formation spécialisée GAEC de la commission départementale d'orientation de l'agriculture,

Vu le décret du 10 février 2016 portant nomination de Madame Françoise Souliman en qualité de Préfet de la Haute-Marne,

Vu l'arrêté préfectoral n° 698 du 28 février 2017 portant délégation de signature à Monsieur Jean-Pierre Graule, directeur départemental des territoires en matière d'administration générale,

Vu la demande de modification(s) des conditions d'agrément déposée par les associés du GAEC SAINT CHARLES et réputée complète le 1^{er} juin 2018,

Considérant que le GAEC SAINT CHARLES dont le siège social est localisé à OUDINCOURT a reçu un agrément sous le numéro 78.52.167 en date du 23 juin 1978,

Considérant que la demande de modification des conditions d'agrément déposée par les associés du GAEC SAINT CHARLES porte sur substitution d'associés avec les sorties de Messieurs Gérard VOILLEMONT et Jean-Louis VOILLEMONT et les entrées de Mlle Cloé VOILLEMONT et de M. Brice NORIS au sein du groupement,

Considérant que les modifications projetées ne remettent pas en cause le respect des conditions d'agrément du GAEC SAINT CHARLES,

Considérant que l'avis de la formation spécialisée « GAEC » de la CDOA de la Haute marne aux modifications projetées par le GAEC SAINT CHARLES ne peut être pris en compte, faute de réponse de la moitié au moins des membres dans le cadre d'une consultation électronique lancée le 18 juin 2018,

DECIDE :

Article 1 : Modification(s)

Les modifications projetées concernant les conditions d'agrément du GAEC SAINT CHARLES sont acceptées.

Sous réserve de la réalisation effective des modifications portées à la connaissance du Préfet le 1^{er} juin 2018 le GAEC SAINT CHARLES est composé des 6 associés suivants :

Civilité	Prénom	Nom	Né(e) le	Statut
Monsieur	Thomas	VOILLEMONT	18/03/86	Co-gérant
Monsieur	Benjamin	VOILLEMONT	25/04/90	Co-gérant
Monsieur	Lucas	MARTRAY	23/08/96	Co-gérant
Madame	Maïlys	LABBE	07/03/95	Co-gérant
Madame	Cloé	VOILLEMONT	04/05/96	Co-gérant
Monsieur	Brice	NORIS	12/06/90	Co-gérant

Article 2 : Formalités d'immatriculation et de publicité

À compter de la présente décision, les associés du GAEC peuvent procéder sans délai aux formalités de publicité et d'immatriculation au registre du commerce et des sociétés (RCS). Toutes les pièces justifiant la mise en œuvre effective des modifications statutaires devront être adressées au Préfet (DDT).

Article 3 : Exclusivité de l'activité agricole, en son sein, du GAEC et de ses associés

Les associés d'un GAEC ne peuvent se livrer à l'extérieur du groupement, à titre individuel ou dans un cadre sociétaire, à l'une des activités mentionnées à l'article L. 311-3 du Code rural et de la pêche maritime pratiquées par le groupement, en application de l'article L323-2 susvisé.

Les associés d'un GAEC total ne peuvent se livrer à l'extérieur du groupement, à titre individuel ou dans un cadre sociétaire, à une activité correspondant à la maîtrise et à l'exploitation d'un cycle biologique de caractère végétal ou animal et constituant une ou plusieurs étapes nécessaires au déroulement de ce cycle.

Article 4 : Règles de transparence en vue du bénéfice d'aides publiques

En application du décret du 15 décembre 2014 susvisé, l'attribution de la transparence aux associés des GAEC totaux, s'applique comme suit, en distinguant deux types d'aides :

- Aides de la Politique Agricole Commune (PAC) citées à l'article R. 323-52 susvisé

En vue du bénéfice de ces aides, l'attribution de la transparence aux associés est accordée au regard des parts sociales détenues par chaque associé (portion d'exploitation), sous réserve qu'il remplisse les conditions d'éligibilité pour l'agrément en qualité de GAEC total.

L'agrément du GAEC SAINT CHARLES est maintenu en qualité de **GAEC total**.

Sous réserve de la réalisation effective des modifications portées à la connaissance du Préfet le 1^{er} juin 2018, le capital social du GAEC SAINT CHARLES est fixé à 252000,00 €. Il est divisé en 16800 parts sociales et réparties comme suit :

Civilité	Prénom	Nom	Nombre de parts sociales	Proportion du capital social en %
Monsieur	Thomas	VOILLEMONT	2800	16,67
Monsieur	Benjamin	VOILLEMONT	2800	16,67
Monsieur	Lucas	MARTRAY	2800	16,67
Madame	Maïlys	LABBE	2800	16,67
Madame	Cloé	VOILLEMONT	2800	16,67
Monsieur	Brice	NORIS	2800	16,67

- Autres aides (aides aux investissements FEADER ou nationales, etc.) :

En application de l'article R. 323-53 susvisé, pour les aides autres que celles mentionnées à l'article R. 323-52, qui sont attribuées par exploitation et dont les dispositions qui les créent prévoient expressément l'application du principe de transparence prévu à l'article L. 323-13, les seuils d'aides et plafonds du dispositif sont multipliés par le nombre d'associés du groupement, à compter de son immatriculation et au plus tôt depuis le 1er janvier 2015.

Sous réserve de la réalisation effective des modifications portées à la connaissance du Préfet le 1^{er} juin 2018, le GAEC SAINT CHARLES compte **6 associés**.

Article 5 : travail extérieur des associés

Concernant l'exercice d'une activité professionnelle extérieure et accessoire d'un ou plusieurs de ses membres, les associés d'un GAEC total sont soumis aux règles de l'article D. 323-31-1 susvisé. Ils doivent obligatoirement adresser au Préfet une demande de dérogation, telle que prévue réglementairement, qui comporte notamment une décision collective des associés. Si la dérogation préfectorale n'est pas accordée, le GAEC encourt le retrait de son agrément, si l'activité extérieure est maintenue.

Article 6 : modifications intervenant dans le GAEC, postérieurement à son agrément

En application de l'article R. 323-19 sus-visé, le GAEC a l'obligation de porter à la connaissance du Préfet (DDT), au plus tard dans le mois qui suit sa mise en œuvre, toute modification intervenant dans son fonctionnement.

Sont concernées :

- toutes les modifications statutaires nécessitant une mise à jour des statuts, telles que les mouvements d'associés, la modification dans la répartition des parts sociales entre associés...
- les autres modifications de données listées à l'article R. 323-9, 2°, affectant les informations comprises dans la demande d'agrément (surfaces exploitées, modification du titre de jouissance, gérance...).
- les modifications liées à un fonctionnement qui nécessite une dérogation ou un maintien exceptionnel d'agrément lorsqu'il n'est plus conforme aux textes (associé unique, activité extérieure à régulariser...).

Article 7 : demande de dérogation en cas de non conformité pour maintien de l'agrément du GAEC

Le GAEC, lorsque son fonctionnement n'est plus conforme mais que les circonstances justifient, pour un temps limité, un maintien d'agrément, peut solliciter une dérogation auprès du Préfet, afin de régler au mieux sa situation. La demande de dérogation doit être adressée au Préfet (DDT) un mois après la survenue de l'événement rendant son fonctionnement non conforme (sortie d'associé, décès, etc.). Après examen, l'éventuelle dérogation pourra être accordée par le préfet, après avis de la formation spécialisée de la CDOA, sans pouvoir excéder une durée d'un an, à compter de la date de l'événement justifiant sa demande, en application de l'article L. 323-12 susvisé.

Article 8 : contrôle du respect des critères d'agrément

Le respect par les associés des conditions d'agrément du GAEC, notamment leur travail effectif et permanent au sein du GAEC, sera contrôlé régulièrement par l'administration. Le constat d'un non respect des critères d'agrément pourra conduire au retrait de l'agrément, après demande de régularisation.

Article 9 : délais et voies de recours

Les recours s'exercent dans le délai de deux mois suivant la notification de la décision préfectorale relative à l'agrément du GAEC, par recours administratif ou par recours contentieux auprès du tribunal administratif de Chalons-en-Champagne.

En cas de contestation par les associés du GAEC de la présente décision, le recours administratif s'exerce par recours hiérarchique auprès du ministre chargé de l'agriculture. Il est obligatoire et préalable au recours contentieux précité.

Article 10 : Exécution

Le Directeur départemental des territoires est chargé de l'exécution de la présente décision, qui sera notifiée au GAEC SAINT CHARLES.

Chaumont, le 05 juillet 2018

Pour le Préfet et par délégation,
Le Directeur Départemental,


Jean-Pierre GRAULE



MINISTÈRE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI
DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE
ET DU DIALOGUE SOCIAL

Unité Départementale de Haute-Marne
de la Direccte Grand Est

ARRETE N° 1795 du 10 JUIL. 2018
portant constitution de la Commission chargée de donner
un avis sur le projet d'une décision
de suppression du revenu de remplacement
et sur la pénalité administrative prévue par l'article L 5426-5 du Code du Travail

Le Préfet de la Haute-Marne,
Chevalier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite

VU la loi n° 2008-126 du 13 février 2008, relative à la réforme de l'organisation du Service Public de l'Emploi ;

VU le décret n° 2008-1056 du 13 octobre 2008 relatif aux demandeurs d'emploi et au suivi de la recherche d'emploi ;

VU les articles L 5426-2, R 5426-3 à R 5426-14 du Code du Travail relatif à la réduction, suspension ou suppression du revenu de remplacement ;

VU les articles L 5426-5 à L 5426-8, R 5426-15 à R 5426-17 du Code du Travail afférents à la pénalité administrative sanctionnant les comportements frauduleux des bénéficiaires de revenus de remplacement ;

VU notamment l'article R 5426-9 du Code du Travail portant constitution de la Commission chargée de donner un avis sur le projet d'une décision de suppression du revenu de remplacement et sur la prononciation de la pénalité administrative ci-dessus mentionnée ;

Sur proposition de Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture de la Haute-Marne et de Madame la Responsable du Travail, Responsable de l'Unité Départementale de la Haute-Marne de la DIRECCTE Grand Est,

ARRETE

Article 1 : La Commission, chargée de donner un avis sur le projet d'une décision de suppression de revenu de remplacement, est composée comme suit :

Représentant de l'Etat

- Madame la Responsable de l'Unité Départementale de la Haute-Marne de la DIRECCTE Grand Est ou son représentant, Présidente de la commission.

Représentants de l'Instance Paritaire Régionale mentionnée à l'article L 5312-10 du Code du Travail

- Monsieur Michel DE ABREU, représentant les employeurs de la Haute-Marne, auprès de l'Instance Paritaire Régionale, membre titulaire, et Monsieur Jean-Pierre CASTELLO, membre suppléant,
- Madame Emmanuelle MOISSONNIER, représentant les salariés de la Haute-Marne, auprès de l'Instance Paritaire Régionale, membre titulaire et Monsieur Eric WOIEMBERGHE, membre suppléant.

Représentants de l'Institution mentionnée à l'article L 5312-1 du Code du Travail

- Monsieur le Directeur Territorial de Pôle Emploi ou son représentant.

Article 2 : En cas d'empêchement du titulaire, son suppléant a délégation de vote.

Article 3 : La Commission est compétente pour émettre un avis, lorsque la sanction envisagée est la suppression du revenu de remplacement, portant sur les bénéficiaires de l'allocation du régime d'assurance chômage (A.R.E.) ou du régime de solidarité (A.S.S.) ou de l'indemnisation des anciens agents du secteur public.

Article 4 : La Commission est compétente pour émettre un avis sur les pénalités administratives envisagées par le Préfet sur des faits présentant un caractère délibéré selon les modalités fixées par l'article L 5426-5 et suivants du Code du Travail.

Article 5 : Le secrétariat de la commission tripartite est assuré par l'institution mentionnée à l'article L 5312-1 du Code du Travail (Pôle Emploi).

Article 6 : La Commission peut, en tant que de besoin, entendre toutes les personnes qu'elle souhaite.

Article 7 : L'arrêté préfectoral n° 1700 du 30 juin 2016 est abrogé.

Article 8 : Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture de la Haute-Marne, Madame la Responsable de l'Unité Départementale de la Haute-Marne de la DIRECCTE Grand Est sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté, dont une expédition sera adressée à chacun des membres de la Commission et qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Haute-Marne.

Article 9 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Châlons-en-Champagne compétent, dans les deux mois suivants sa publication.

Chaumont, le 10 JUIL. 2018

Le Préfet de la Haute-Marne,

Françoise SOULIMAN



Arrêté portant délégation de signature

Le Comptable, responsable du service de la publicité foncière et de l'enregistrement de Chaumont 1,

Vu le code général des impôts, et notamment les articles 408 et 410 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247 et R*247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 16 ;

Arrête :

Article 1^{er}

Délégation de signature est donnée à Mesdames GEREVIC et MARET contrôleurs principaux des finances publiques à l'effet de signer :

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office, dans la limite de 10 000 € ;

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet dans la limite de 10 000 € ;

3°) les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses, sans limitation de montant ;

4°) au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné, les actes relatifs à la publicité foncière et à l'enregistrement et, plus généralement, tous actes administratifs d'administration et de gestion du service.



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

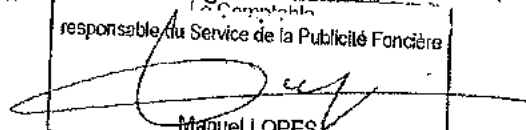
Article 2

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département de Haute-Marne.

A Chaumont, le 06/07/2018

Le comptable, responsable du service de la publicité
foncière et de l'enregistrement de Chaumont1,

Le Comptable
responsable du Service de la Publicité Foncière



Manuel LOPES

Manuel LOPES



Arrêté portant délégation de signature

Le Comptable, responsable par Intérim du service de la publicité foncière de Chaumont 2,

Vu le code général des impôts, et notamment les articles 408 et 410 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247 et R*247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 16 ;

Arrête :

Article 1^{er}

Délégation de signature est donnée à Mesdames GEREVIC et MARET, contrôleurs principaux des finances publiques à l'effet de signer :

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office, dans la limite de 10 000 € ;

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet dans la limite de 10 000 € ;

3°) les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses, sans limitation de montant ;

4°) au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné, les actes relatifs à la publicité foncière et à l'enregistrement et, plus généralement, tous actes administratifs d'administration et de gestion du service.



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Article 2

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département de Haute-Marne.

A Chaumont, le 06/07/2018

Le comptable, responsable par intérim du service de la
publicité foncière de Chaumont-2,

responsable du Service de la Publicité Foncière

Manuel LOPES

Manuel LOPES